



The Vermilion  
Forest Management  
Company Ltd.

311 Harrison Drive  
Sudbury, Ontario  
P3E 5E1  
Tel: (705)560-6363  
Fax: (705)560-7887  
www.sudburyforest.com



FSC Supplier  
SCS-FIM/CC-0948  
The mark of responsible  
forestry  
©1996 Forest Stewardship  
Council A.C.

# Plan de gestion forestière de la forêt de Sudbury 2010-2020

## **SECTION 7**

### **Sommaire du Plan de gestion forestière**

## Table des matières

Index des composantes d'évaluation environnementale du PGF.....	iv
Chef de district du MRN :.....	vi
Auteur du plan :.....	vi
Membres de l'équipe de planification :.....	vi
Membres du Comité local des citoyens :.....	vi
Soutien du comité local des citoyens en faveur du PGF de la forêt de Sudbury.....	vii
Description générale de la forêt .....	1
Aperçu.....	1
Types de peuplement .....	6
Habitat.....	9
Orientations stratégiques à long terme .....	14
Unités forestières et règles sylvicoles de base .....	14
Objectifs et indicateurs du Plan .....	19
Stratégie de gestion .....	20
Objectifs ciblés.....	20
Détermination préliminaire de la durabilité .....	21
Opérations prévues.....	21
Zone de récolte.....	21
Volume de récolte .....	23
Surface et volume pour imprévus .....	24
Recettes et dépenses.....	24
Opérations de reboisement et de soins sylvicoles .....	25
Routes.....	25
Routes existantes.....	25
Routes en service .....	26
Routes secondaires.....	26
Routes principales.....	26
Surveillance et évaluation .....	27
Détermination de la durabilité.....	27

## Liste des représentations graphiques

<b>Figure 1</b> : Carte de la forêt de Sudbury dans la région du Nord-Est.....	2
<b>Figure 2</b> : Carte principale de la forêt de Sudbury.....	3
<b>Figure 3</b> : Récapitulatif des usines bénéficiaires, de leur emplacement, du nombre d'employés et des produits.....	4
<b>Figure 4</b> : Sommaire des catégories forestières de la province.....	5
<b>Figure 5</b> : Répartition par catégorie d'âge selon l'état actuel de la forêt et le type de peuplement.....	7
<b>Figure 6</b> : Espèces en péril dans la forêt de Sudbury.....	11
<b>Figure 7</b> : Surfaces de récolte disponibles, prévues, planifiées et éventuelles.....	19

## Liste des annexes

Annexe A : Rapport sommaire du CLC.....	29
Annexe B : Résolution des problèmes.....	31
Annexe C : Sommaire des principaux enjeux.....	32
Annexe D : Calendrier des possibilités restantes de consultations publiques formelles.....	36
Annexe E : Fiche de commentaires.....	29

## Index des composantes d'évaluation environnementale du PGF

Composante d'évaluation environnementale	Section du Plan de gestion forestière	Numéro de la page/section
Renseignements généraux	Description de l'unité de gestion Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuels de mise en œuvre utilisés</li> <li>▪ Carte des ressources</li> <li>▪ Information sur les autres ressources forestières</li> <li>▪ Sources pour la mise à jour de l'Inventaire des ressources forestières</li> <li>▪ Recommandations du rapport de renseignements généraux autochtones tirées du rapport annuel de l'unité de gestion (année 7)</li> </ul>	p.2-2 6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.5 6.1.7 6.1.9
Description de l'environnement concerné	Description de l'unité de gestion Opérations de récolte Opérations de reboisement et de soins sylvicoles Routes Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manuels de mise en œuvre utilisés</li> <li>▪ Carte des ressources</li> <li>▪ Information sur les autres ressources forestières</li> <li>▪ Sources pour la mise à jour de l'Inventaire des ressources forestières</li> <li>▪ Liste numérique des peuplements tirée du rapport de renseignements généraux autochtones</li> </ul>	p.2-2 p.4-285 p.4-298 p.4-303 6.1.1 6.1.2 6.1.3 6.1.5 6.1.7 6.1.14
Description de la sélection des opérations et des autres solutions envisagées	Orientations stratégiques à long terme Opérations de récolte Opérations de reboisement et de soins sylvicoles Prescriptions concernant les opérations Routes Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Documents d'analyse</li> <li>▪ Planification des routes</li> <li>▪ Planification des zones sensibles</li> </ul> Liste numérique des peuplements	p.3-121 p.4-285 p.4-298 p.4-261 p.4-303 6.1.6 6.1.12 6.1.13 6.1.14
Description des activités proposées	Opérations de récolte Opérations de reboisement et de soins sylvicoles Prescriptions concernant les opérations Routes Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification des routes</li> <li>▪ Planification des zones sensibles</li> </ul> Liste numérique des peuplements	p.4-285 p.4-298 p.4-261 p.4-303 6.1.12 6.1.13 6.1.14
Description des effets attendus sur l'environnement et des mesures d'atténuation proposées	Orientations stratégiques à long terme Prescriptions concernant les opérations dans les zones sensibles Routes Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification des routes</li> </ul> Planification des zones sensibles	p.3-121 p.4-261 p.4-303 6.1.12 6.1.13

Composante d'évaluation environnementale	Section of Plan de gestion forestière	Numéro de la page/section
Description des mesures de surveillance proposées	Règles sylvicoles de base Prescriptions concernant les opérations dans les zones sensibles Routes Surveillance et évaluation Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmes de surveillance</li> <li>▪ Planification des routes</li> <li>▪ Planification des zones sensibles</li> </ul>	p.3-142 p.4-261 p.4-303 p.4-307  6.1.1 et 6.1.29 6.1.12 6.1.13
Description du processus de consultation publique et Sommaire des résultats	Documents supplémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sommaire du processus de consultation publique</li> <li>▪ Rapport du comité local des citoyens</li> <li>▪ Questions traitées</li> <li>▪ Modifications requises à partir de l'examen du plan provisoire</li> </ul>	6.1.15 6.1.16 6.1.17 6.1.18
Autres questions liées à l'évaluation environnementale		

### ***Chef de district du MRN :***

Ed Tear, RPF

### ***Auteur du plan :***

Mark Lockhart, RPF

### ***Membres de l'équipe de planification :***

Peter Street, RPF

Tim Lehman, RPF

Will Byman

Viki Mather

Chuck Miller

Mark Lockhart, RPF

Ron Luopa, RPF

Darrell Alston

Rick Reynen

Jesse Leverre

Bruce Richard

Doug Maki, RPF

John Manitowabi

Mike Hall

Bert Gauthier

### ***Membres du Comité local des citoyens :***

#### ***Centre d'intérêt***

Pêcheurs et chasseurs

Agrégats

Pêcheurs de poissons-appâts

Canoéistes

Association de propriétaires de chalets

Éducation/Patrimoine

Préoccupations environnementales

Industrie forestière

Entreprises locales (Chambre de commerce de Sudbury-Est)

Municipalités

Naturalistes

Prospection et exploitation

Motoneigistes

Tourisme

Trappeurs

Première nation de Wahnapiatae

#### ***Membre principal***

Bob Boyuk

Harold Cheley

Mike Loney

Tom Brown

Jim Gomm

Mark Kuhlberg

Viki Mather

Bruno Gervais

Darrel Cryderman

*vacant*

John Somerset

*libre*

Richard Bleskie

Terry Loney

Roland Coulombe

Darrell Alston

#### ***Membre remplaçant***

Roy Polsky

Mike MacIntosh

Marcel Veillette  
Mark Trottier

Dieter Schoenefeld

Wilfried Meyer

Norm Hein

## **Soutien du comité local des citoyens en faveur du Plan de gestion de la forêt de Sudbury**

D'une manière générale, le comité local des citoyens (CLC) de la forêt de Sudbury appuie le Plan de gestion forestière de la forêt de Sudbury. Le CLC estime que la société Vermilion Forest Management a respecté les principes et les lignes directrices en vigueur qui sont énoncés dans le Manuel de planification de la gestion forestière. Le personnel de la société Vermilion Forest Management et celui du ministère des Richesses naturelles ont collaboré étroitement avec le CLC dans le but d'informer les membres sur le processus de planification de la gestion forestière (PGF).

Après l'examen par les membres du CLC du Plan de gestion forestière de la forêt de Sudbury, les membres du CLC ont mis en exergue les points préoccupants suivants :

- Les niveaux élevés de substitution entre classes d'âge qui demeurent, surtout dans la composante « épinettes-pins-sapins »;
- Les niveaux de sylviculture proposés et la réduction du financement;
- Les membres du CLC ont des points de vue très divergents concernant la décision relative à la traversée du pont de Sturgeon River ainsi qu'au sujet des décisions portant sur la route principale dans la région de Spanish Arm;
- L'obligation d'avoir de bons plans de conformité et des stratégies routières pour prendre des mesures concernant les accès, les limitations d'accès, le déclassement des routes, la protection des ressources identifiées, etc.

# 1 Description générale de la forêt

## 2 *Aperçu*

3

4 La forêt de Sudbury est située dans la région du Nord-Est. Elle couvre principalement le district de  
5 Sudbury, mais une petite section de la partie nord-orientale se trouve dans le district de North Bay et une  
6 section du Nord-Ouest se trouve dans le district de Timmins (voir les figures 1 et 2). La forêt de  
7 Sudbury est administrée et gérée par la société Vermilion Forest Management Company Ltd. (VFM) en  
8 vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 542442. La compagnie appartient aux  
9 actionnaires : Domtar Inc., Gervais Forest Products Ltd., Goulard Lumber (1971) Ltd., Grant Forest  
10 Products Inc., G. W. Sutherland Contracting Co. Ltd., H & R Chartrand Lumber Ltd., Lahaie Lumber  
11 Ltd. et The N'Swakamok Forestry Corporation.

12

13 Le permis d'aménagement forestier durable, aux termes de la *Loi sur durabilité des forêts de la*  
14 *Couronne*, est administré par le bureau de district de Sudbury du ministère des Richesses naturelles de  
15 l'Ontario. Le district de Sudbury relève, du point de vue administratif, de la direction régionale de la  
16 région du Nord-Est, basée à Timmins, en Ontario. Le district de Sudbury du MRN est responsable des  
17 opérations de gestion forestière de l'ensemble de la forêt de Sudbury. Le district de North Bay s'occupe  
18 de toutes les autres ressources et utilisations à l'est de Sturgeon River, à l'intérieur de la forêt de  
19 Sudbury. Le district de Timmins est responsable de toutes les ressources et utilisations dans la partie  
20 nord-occidentale de l'unité.

21

22 Deux exploitants indépendants effectuent également des opérations forestières dans la forêt de Sudbury.  
23 Ces deux exploitants et les actionnaires ont des permis qui se chevauchent avec le MRN en ce qui  
24 concerne les droits de récolte, et des ententes avec la VFM en ce qui a trait aux services de gestion. La  
25 Vermilion Forest Management Company est le principal titulaire d'un permis d'exploitation des  
26 ressources forestières sur l'ensemble de la forêt de Sudbury.

27

28 La forêt de Sudbury s'étend sur une superficie de 11 450 kilomètres carrés. Près de 26 % de cette  
29 superficie sont des terres privées, dont la plupart se concentrent à l'intérieur de la Ville du grand  
30 Sudbury et dans les régions rurales de Hagar, St. Charles, Alban et Noelville. Dans le bassin de  
31 Sudbury, il y a des schémas complexes de lettres patentes pour l'exploitation minière avec trois  
32 catégories de propriété forestière. Les terres privées ne font pas partie du mandat du PGF.

33

34 La forêt de Sudbury couvre un peu plus d'un million d'hectares, parmi lesquels une surface boisée, et  
35 des plans d'eau et d'autres surfaces non boisées. Les terres de la Couronne représentent 73 % du total de  
36 l'unité de gestion (60 % sont des terres gérées et 13 % sont des parcs); 24 % sont des terres patentées; et  
37 3 % sont d'autres terres. Les terres appartenant à la Couronne couvrent 832 787 hectares et englobent  
38 des terres et des plans d'eau. Sur cette superficie, 144 571 hectares sont des parcs, des aires protégées et  
39 des réserves de conservation et 688 216 hectares sont des aires gérées par la Couronne.

40

41 On dénombre 15 parcs provinciaux, neuf réserves de conservation et trois réserves forestières (la totalité  
42 ou une partie de ces réserves forestières sont sur le point d'être séparées à cause de différends  
43 concernant des tenures minières) dans la forêt de Sudbury. Ces parcs et ces aires protégées sont exclus  
44 de l'assise territoriale disponible pour les activités forestières, mais pourraient contribuer, le cas échéant,  
45 à certains des objectifs d'échelle du paysage énoncés dans le plan de gestion forestière.

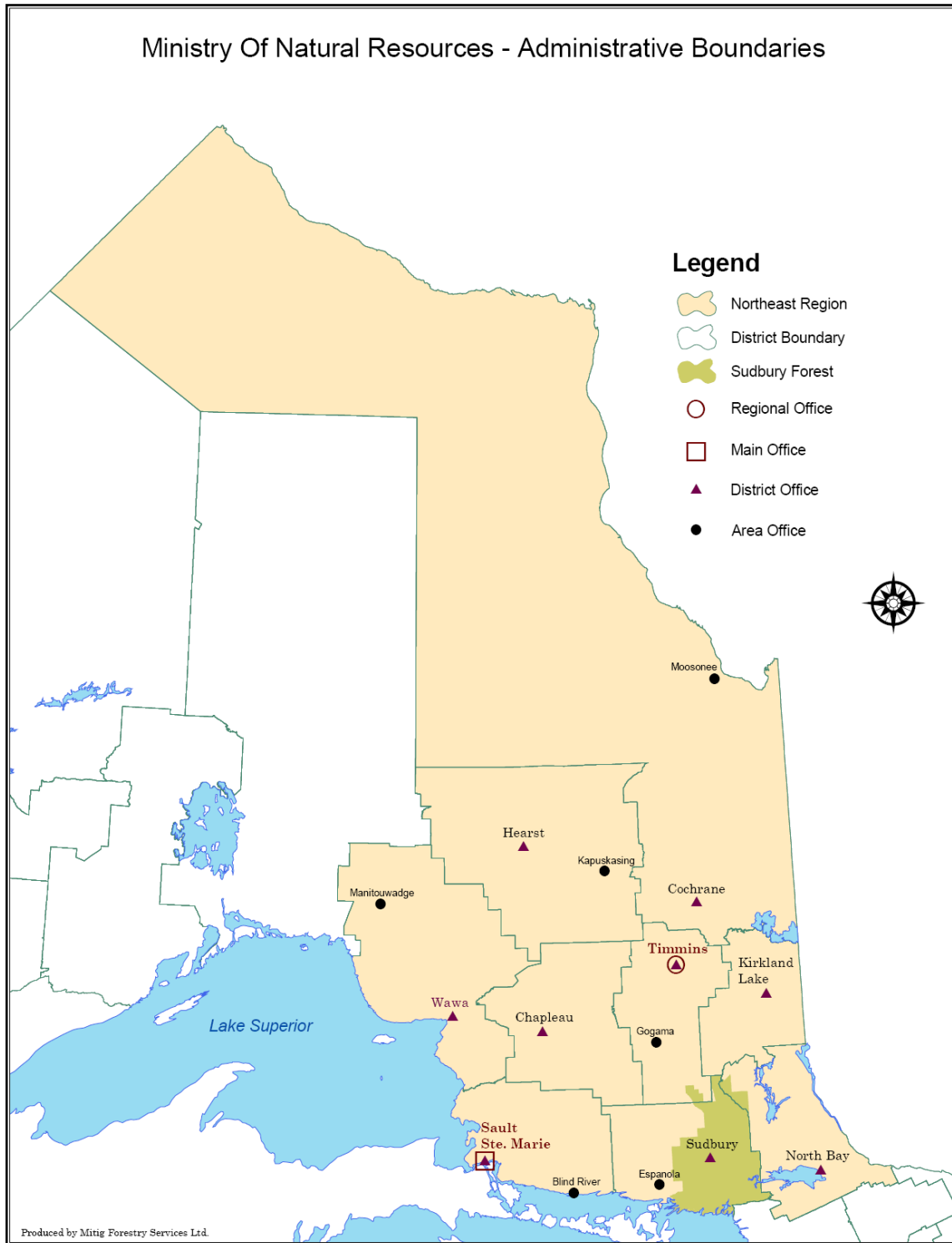
46



1 Plusieurs Premières nations se situent à l'intérieur de la forêt de Sudbury ou à proximité de celle-ci. Il  
2 s'agit de la Première nation de Dokis, de la Première nation de Henvey Inlet, de la Première nation de  
3 Whitefish Lake, de la Première nation de Wahnapiatae et de la réserve indienne non cédée de  
4 Wikwemikong. La réserve indienne Point Grondine n° 3 se situe à l'intérieur de la forêt de Sudbury, sur  
5 la rive nord de la baie Georgienne, entre le parc provincial Killarney et la route 69. Par ailleurs, la  
6 Première nation de Temagami dispose de quelques terres réservées à l'utilisation traditionnelle dans la  
7 forêt de Sudbury.

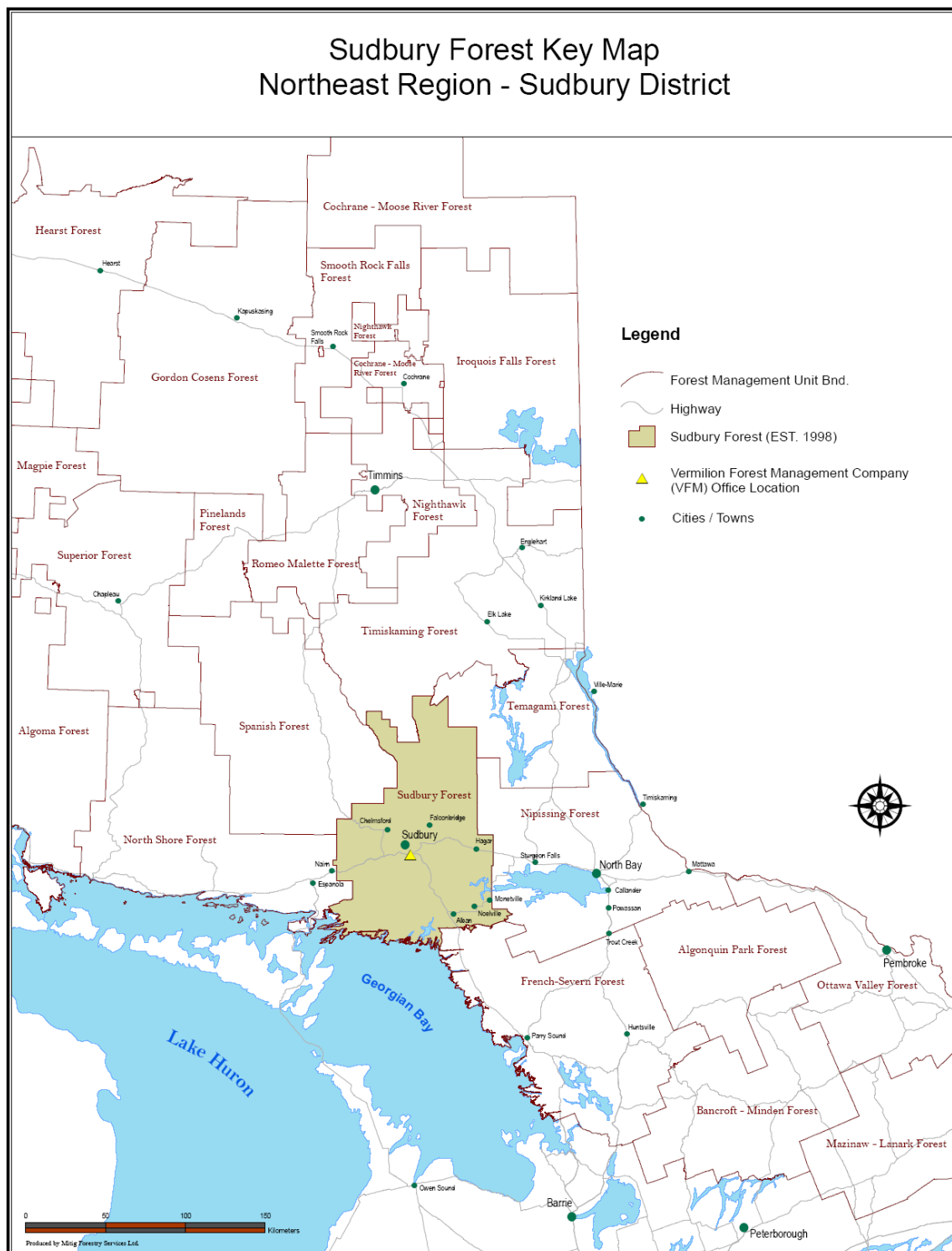
1  
2  
3

**Figure 1** : Carte de la forêt de Sudbury dans la région du Nord-Est



4  
5

1 **Figure 2:** Carte principale de la forêt de Sudbury  
 2



3  
 4  
 5 Dix ententes d'intendance des ressources (EIR) ont été négociées entre les exploitants d'entreprises  
 6 touristiques liées aux ressources et VFM et leurs principales dispositions ont été ajoutées au Plan.  
 7

1 On retrouve trois principaux secteurs dans la forêt de Sudbury : forestier, minier et agrégats. Les  
 2 activités de gestion forestière englobent l'exploitation forestière, la transformation des bois, la  
 3 construction de routes, le débardage, la régénération et l'entretien de la forêt, et la surveillance et  
 4 l'évaluation (mise à jour de l'inventaire).

6 Au cours d'une année donnée, ce sont entre 15 et 20 communautés qui reçoivent de la fibre de bois  
 7 provenant de la forêt de Sudbury ou offrant des emplois au secteur forestier. En outre, on compte des  
 8 communautés autochtones à l'intérieur de la forêt de Sudbury, ou adjacentes à celles-ci, dont les intérêts  
 9 et les utilisations traditionnelles pourraient être concernés par les activités de gestion forestière.

11 Il n'existe qu'un seul engagement ministériel officiel en matière d'approvisionnement en bois  
 12 concernant la forêt et cela concerne une superficie de 26 400 m<sup>3</sup> de bouleaux gris et 12 000 m<sup>3</sup> de  
 13 peupliers pour Grant Forest Products Inc. La plupart de la superficie restante du bois est couverte par  
 14 des conventions entre actionnaires et destinée à des papetières actionnaires ou par des ententes  
 15 interentreprises. Ce genre de conventions représente la majorité des volumes d'épinettes-pins-sapins et  
 16 de pins blancs et rouges provenant de la forêt, et une grande partie des volumes de peupliers et de  
 17 bouleaux gris.

19 L'utilisation du bois de la forêt de Sudbury est très importante pour l'économie locale, régionale et  
 20 provinciale. Le volume total de bois ramassé en 2007 s'est chiffré à 244 000 m<sup>3</sup>, avec une valeur  
 21 marchande estimée à 28 000 000 \$ si l'on se fie à la valeur marchande moyenne des produits du bois et  
 22 à la moyenne du taux de change entre le Canada et les États-Unis en 2007. Si l'on se base sur les mêmes  
 23 éléments, on peut estimer à 66 000 000,00 \$ la valeur de l'utilisation du volume annuel total de la forêt.

25 Le bois provenant de la forêt de Sudbury est transformé en pâtes, en papier, en bois d'œuvre, en bois de  
 26 placage, en panneaux de lamelles orientées, en bois de chauffage, en palettes, et en d'autres produits  
 27 spéciaux. Le bois est livré à plus de 20 usines de papier en Ontario et, en période de fermeture d'usines à  
 28 papier, à certaines usines au Québec. La figure 3 illustre les usines de papier qui reçoivent de la fibre de  
 29 fois de la forêt, le nombre d'employés (total des usines et des terrains boisés) et une courte description  
 30 des produits fabriqués. Toutes les usines qui reçoivent du bois de la forêt de Sudbury emploient  
 31 directement un peu moins de 2 000 personnes.

33 **Figure 3** : Récapitulatif des usines bénéficiaires, de leur emplacement, du nombre d'employés et des  
 34 produits

Usine	Emplacement	Nombre d'employés (installations et terrains boisés)	Genre de produit
Domtar Inc.	Espanola	768	Pâte à papier et papiers fins
Domtar Inc.	Nairn and Hyman	242	Scierie
Isidore Roy Limited	Hagar		<i>Fermée</i>
Lahaie Lumber Ltd.	Alban	32	Scierie
H & R Chartrand Lumber Ltd.	Noelville	22	Scierie
R Fryer Forest Products Limited	Monetville	94	Scierie
Goulard Lumber Limited	Sturgeon Falls	47	Scierie
Grant Forest Products Inc.	Englehart	192	Panneaux de lamelles
Gogama Forest Products Inc.	Ostrum	57	Scierie
Gervais Forest Products Ltd.	Falconbridge	25	Scierie

Portelance Lumber Ltd.	Capreol	12	Scierie
Boniferro Mill Works Inc.	Sault Ste Marie	48	Scierie
Northern Pressure Treated Wood Ltd.	Kirkland Lake	21	Bachons
St. Marys Paper Ltd.	Sault Ste Marie	397	Papier pour usages spéciaux
TOTAL des emplois directs		1957	

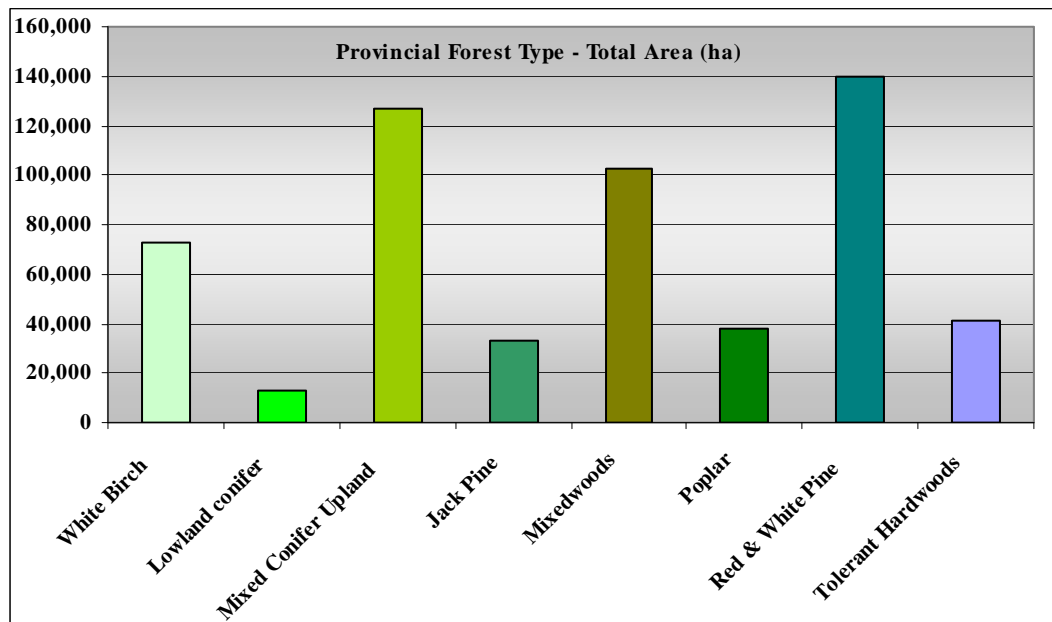
## 1 *Types de peuplement*

2 Les types de peuplement de la forêt aménagée qui couvrent la plus grande superficie sont les pins rouges  
3 et les pins blancs pour 25 % et les conifères mixtes des hautes terres pour 22 %. Les types de  
4 peuplement composés de forêts mixtes et de bouleaux gris qui couvrent respectivement 18 % et 13 %  
5 représentent une partie non négligeable de la couverture forestière. Les peupliers et les feuillus tolérants  
6 représentent chacun 7 % de la forêt. Ces six types de peuplement constituent 92 % de la forêt aménagée.  
7 Les pins gris et les conifères en basse terre représentent ensemble 8 %. Voir la figure 4.

8

9 **Figure 4 :** Sommaire des catégories forestières de la province

10



11

12

13 On compte 140 124 hectares de types de peuplement de pins rouges et blancs. En raison de l'importante  
14 exploitation forestière de pins blancs et de pins rouges par le passé, l'un des objectifs est d'accroître la  
15 superficie de ce type de peuplement. Cet objectif a été reporté depuis les plans de 2000 et 2005 (voir la  
16 section 3.6, Objectifs). Le tableau PGF-2 montre un nombre réduit d'hectares dans la classe d'âge des  
17 40-80 par rapport aux autres classes d'âge. Cela est le résultat de la combinaison de pratiques de récoltes  
18 traditionnelles laissant à désirer dans les années 1930 à 1970, et de la prédominance des pins blancs  
19 mûrs dans des peuplements purs qui ont conduit à la détermination des classes d'âge des 80 ans et plus,  
20 tandis que les 40-50 ans sont présents dans le sous-étage. On y plante depuis les 30 ou 40 dernières  
21 années des pins rouges et blancs grâce à des méthodes de gestion forestière durable proposées à l'unité.  
22 La forêt actuelle ne compte seulement que la moitié de pins rouges et blancs qu'elle avait au début du  
23 siècle dernier (vers les années 1900). L'une des conséquences de cette situation, c'est que les feuillus  
24 intolérants, les peupliers et les bouleaux gris occupent une plus grande superficie.

25

1 Le second type de peuplement présent en abondance dans le paysage, qui couvre une superficie de 22 %  
2 de la forêt aménagée, est le MCU (les conifères mixtes des hautes terres, composés principalement  
3 d'épinettes, de pins et de sapins et de quelques feuillus tolérants).

4  
5 Dans près de 18 % de la forêt de la Couronne, le type de peuplement MIX est le troisième plus  
6 important type de peuplement. Il comprend des superficies ne dépassant pas habituellement 20 % des  
7 essences dominant le peuplement. Ce type de peuplement englobe toutes les essences de conifères et de  
8 feuillus autant dans des conditions de sol riches que sèches.

9  
10 Le type de peuplement BWT couvre près de 72 723 hectares de la forêt de la Couronne. Les bouleaux  
11 gris peuvent se trouver dans des peuplements relativement purs, ainsi qu'en présence de peupliers, de  
12 sapins baumiers, d'épinettes blanches, d'épinettes noires, d'érables francs et de pins blancs dans la forêt.  
13 On peut trouver des bouleaux gris sur la plupart des types de sol; par contre, la meilleure croissance et  
14 qualité se retrouve dans les moraines profondes, fraîches et loameuses. Les peuplements de BWT sur du  
15 sable sec donnent souvent lieu à des feux de forêt. De nombreux peuplements qui étaient autrefois  
16 composés de pins blancs ou de pins rouges sont désormais dominés par des bouleaux gris à cause de la  
17 disparition des pins lors d'opérations forestières passées.

18  
19 Le type de peuplement POP occupe 37 987 hectares de la forêt sur un large éventail de sites, qu'il  
20 s'agisse de sable silteux ou de sable fin en passant par des moraines. Il est plus fréquent dans la partie  
21 centrale de l'unité de gestion et a tendance à s'étendre jusque dans la partie nord de la forêt. Ce type de  
22 peuplement se compose essentiellement de peupliers faux-tremble et de peupliers à grandes dents. Les  
23 sapins baumiers sont également présents, mais dans une moindre mesure. La majorité de la superficie  
24 occupée par la section d'aménagement des peupliers a entre 60 et 100 ans. Cela est essentiellement le  
25 résultat d'anciennes pratiques d'exploitation forestière au cours desquelles les pins et les épinettes ont  
26 été retirés de ces endroits.

27  
28 Le type de peuplement des feuillus tolérants se compose principalement d'érables francs. Cela se  
29 retrouve dans la partie méridionale de l'unité de gestion, et plus couramment dans les moraines fraîches  
30 et les moraines glaciaires en conditions humides. Ce type de peuplement est associé à l'érable, au  
31 bouleau jaune, à la pruche, au frêne, à l'hêtre, au sapin baumier et à l'épinette blanche. Les peuplements  
32 d'érables présents dans l'unité de gestion sont habituellement de moins bonne qualité que ceux que l'on  
33 trouve dans les parties au Sud et au Centre de l'Ontario, essentiellement en raison des écarts  
34 climatiques. L'érable franc est représenté dans de nombreuses classes d'âge avec une majorité qui se  
35 situe dans la classe d'âge des 60 et 140 ans. On retrouve dans la catégorie TOL des types de peuplement  
36 de la province la superficie qu'occupe la pruche pure dans la forêt. Bien qu'il ne s'agisse que d'un petit  
37 nombre, la pruche est importante pour plusieurs espèces sauvages. Par exemple, les cerfs de Virginie  
38 utilisent les peuplements de pruche comme aires d'hivernage.

39  
40 Le MCL est l'un des petits types de peuplement de la forêt de Sudbury, qui ne représente que 2 % de la  
41 superficie totale de la forêt de la Couronne. Ces basses terres sont dominées par des épinettes, des cèdres  
42 et des mélèzes.

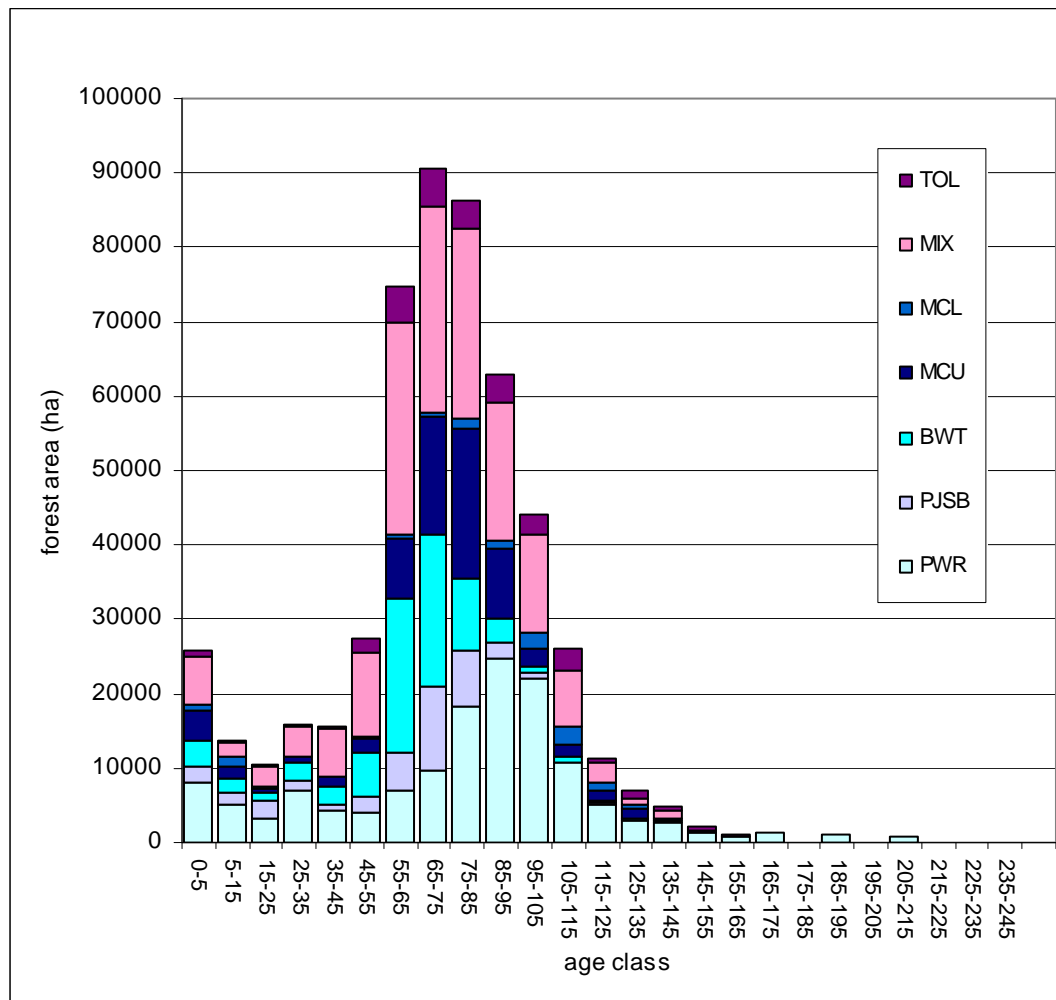
43  
44 Le type de peuplement PJK ne couvre que 6 % de la forêt de Sudbury. Le pin gris pousse dans le nord  
45 du district sur du sable gros et du gravier. Les peuplements de qualité inférieure sont présents dans  
46 différentes parties du district sur des poches de sol sèches et peu profondes entre des substrats rocheux  
47 exposés. Les peuplements dans le sud et dans l'ouest sont de mauvaise qualité à cause des conditions du  
48 sol et aussi des infestations de tordeuses de pin gris au début des années 1970, et de nouveau au milieu  
49 des années 1990.

50

1 Il est important de préciser, en ce qui concerne l'état des petits peuplements de la forêt, qu'il existe cinq  
2 sections d'aménagement au sein de la forêt qui s'étendent sur une superficie de 1 000 à 5 000 hectares;  
3 il s'agit des bouleaux jaunes (3 224 hectares), des épinettes mixtes (1 224 hectares), des érables mixtes  
4 (1 771 hectares), des mélèzes (284 hectares) et des frênes (923 hectares). Les plus petites sections  
5 d'aménagement sont composées d'autres feuillus (75 hectares), qui comprennent des hêtres, des tilleuls,  
6 des ostryers de Virginie et des cerisiers tardifs.

7  
8 La forêt actuelle compte à peine plus de la moitié de la superficie totale de la forêt de la Couronne  
9 regroupée dans les classes d'âge de 51 à 100 ans (68 %). Près de 20 % de la superficie se trouvent dans  
10 les classes d'âge de 0 à 50 ans et 2 % dans les classes d'âge les plus vieilles (141 ans et +). Des  
11 objectifs et des stratégies ont été pensés afin que la future composition de la forêt soit davantage  
12 semblable à ce qu'elle serait naturellement (voir la section 3.6, Objectifs). La répartition par classe d'âge  
13 et selon chaque type de peuplement est illustrée à la figure 5.

1  
2 **Figure 5 : Répartition de l'état actuel de la forêt selon la classe d'âge et le type de peuplement**  
3



4  
5  
6 Les principales implications sur le plan de la gestion de l'état actuel de la forêt sont présentées dans la  
7 section 3.6, Objectifs de la diversité forestière, où des objectifs et des stratégies sont proposés pour  
8 tenter de faire avancer la forêt vers une composition forestière davantage semblable à l'époque d'avant  
9 la suppression des incendies et d'avant l'exploitation forestière, vers une répartition par classe d'âge qui  
10 prévoit plus de superficies pour les classes d'âge plus jeunes et plus vieilles.

11 **Habitat**

12 La forêt de Sudbury s'étend sur une vaste région géographique qui est abondamment pourvue en  
13 richesses naturelles. Cette richesse rend de précieux services écologiques à la région, et offre des  
14 possibilités de loisirs et d'autres possibilités qui attirent des usagers qui tirent, directement ou  
15 indirectement, des avantages des ressources liés à la couverture forestière. Le PGF traite des espèces  
16 sauvages particulières au niveau provincial et local et des autres qui ont droit à des considérations  
17 particulières pendant les opérations.



## 1 *Espèces caractéristiques de la province*

2 Les orignaux sont présents dans toute la forêt de Sudbury et sont considérés comme une espèce  
3 caractéristique. L'habitat d'abrutissement préféré des orignaux se compose de peuplements de pins  
4 rouges et blancs récemment perturbés (avant la gaule), de feuillus, de forêts mixtes, ou d'épinettes-  
5 sapins. La couverture d'hiver privilégiée comprend des épinettes mûres ou plus âgées en terres  
6 hautes ou des épinettes au milieu de sapins, de cèdres, de pins gris, ou de peupliers et de bouleaux.  
7 La construction de routes ajoute de fortes pressions à la chasse et perturbe les activités des orignaux,  
8 telles que la mise bas et l'utilisation des lieux de nourriture aquatiques, si elles sont construites sur  
9 ou à proximité de zones à fort trafic.

10 Les populations de cerfs de Virginie et d'orignaux se chevauchent dans des endroits situés le long du  
11 couloir de l'autoroute 17 et vers le sud. En hiver, les cerfs sont davantage confinés à cause de la quantité  
12 de neige et des températures froides et peuvent se réunir autour d'endroits qui offrent habituellement  
13 accès à une pâture de décidus d'excellente qualité ainsi qu'à une bonne couverture de conifères. Les  
14 conifères offrent une couverture thermique et arrêtent au passage la neige, en réduisant la quantité de  
15 neige au sol et en permettant aux cerfs de chercher plus facilement de la nourriture. Si l'exploitation  
16 forestière peut conserver la qualité de la couverture d'hiver à proximité des lieux de pâture, cela est  
17 habituellement bénéfique pour les cerfs.

18  
19 La martre d'Amérique est une espèce provinciale caractéristique des forêts boréales de l'Ontario, non  
20 seulement parce que les martres sont de précieux animaux à fourrure, mais aussi parce que la  
21 disponibilité des habitats pour les martres devrait offrir des conditions qui fournissent, ou fournissent au  
22 moins en partie, la nourriture et l'abri nécessaires à de nombreuses autres espèces qui utilisent des types  
23 d'habitat identiques. Voici quelques exemples : le campagnol à dos roux, la chouette rayée, l'autour des  
24 palombes, la chouette lapone, le grand pic, le pic à dos noir, le pic tridactyle, la paruline du Canada, et  
25 d'autres espèces. Les martres profiteront à long terme du maintien des arbres rémanents et des matériaux  
26 ligneux grossiers réduits sur les superficies récoltées.

27 Le grand pic est une espèce caractéristique de la province qui a besoin de forêts mûres et plus anciennes  
28 et qui ont des arbres morts, en train de mourir, et des arbres abattus pour chercher de la nourriture, faire  
29 son nid, et se reposer. C'est un habitué de la forêt de Sudbury et de ses environs. C'est notre plus grand  
30 pic, et il creuse de très trous pour faire son nid. Les peupliers faux-tremble de large diamètre qui sont  
31 pourris à l'intérieur sont son lieu de nidification préféré. Les trous creusés par les grands pics peuvent  
32 être utilisés par de nombreuses autres espèces, notamment par les canards comme le canard branchu, le  
33 petit garrot, le grand harle, et le garrot à œil d'or, par les chouettes comme la nyctale boréale et la petite  
34 nyctale, par les autres pics comme le pic flamboyant, par les oiseaux de proie tels que la crécerelle  
35 d'Amérique, et par les mammifères comme le grand polatouche et la martre d'Amérique.

## 36 *Espèces en péril*

37 Les biologistes du MRN ont examiné les dossiers des bureaux locaux, ceux du COSEPAC (Comité  
38 sur la situation des espèces en péril au Canada) ainsi que ceux du Centre d'information sur le  
39 patrimoine naturel (CIPN) du MRN afin d'établir la présence d'espèces menacées, d'espèces en  
40 voie de disparition et d'espèces préoccupantes dans la forêt de Sudbury.

41  
42  
43  
44  
45  
46

1 **Figure 6 : Espèces en péril dans la forêt de Sudbury**

Nom scientifique	Nom courant	Statut
<i>Falco peregrinus anatum</i>	Faucon pèlerin	Espèce menacée
<i>Ixobrychus exilis</i>	Petit blongios	Espèce menacée
<i>Caprimulgus vociferus</i>	Engoulevent bois-pourri	Espèce menacée
<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	Espèce menacée
<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Espèce préoccupante
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Espèce préoccupante
<i>Buteo lineatus</i>	Buse à épaulettes	Ne figure pas sur la liste
<i>Wilsonia canadensis</i>	Paruline du Canada	Espèce préoccupante
<i>Contopus cooperi</i>	Moucherolle à côtés olive	Espèce préoccupante
<i>Vermivora chrysoptera</i>	Paruline à ailes dorées	Espèce préoccupante
<i>Sistrurus catenatus</i>	Massasauga	Espèce menacée
<i>Elaphe gloydi</i>	Couleuvre fauve de l'Est <sup>1</sup>	Espèce menacée
<i>Lampropeltis triangulum</i>	Couleuvre tachetée	Espèce préoccupante
<i>Glyptemys insculpta</i>	Tortue des bois	Espèce en voie de disparition
<i>Clemmys gittata</i>	Tortue ponctuée	Espèce en voie de disparition
<i>Emydoidea blandingii</i>	Tortue mouchetée	Espèce menacée
<i>Chelydra serpentina</i>	Tortue hargneuse	Espèce préoccupante
<i>Graptemys geographica</i>	Tortue géographique	Espèce préoccupante
<i>Acipenser fulvescens</i>	Esturgeon jaune	Espèce menacée
<i>Myoxocephalus thompsoni</i>	Chabot de profondeur	Ne figure pas sur la liste
<i>Danaus plexippus</i>	Monarque	Espèce préoccupante
<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Espèce préoccupante

2  
3 Les conditions d'habitat de ces espèces figurent à la section 2.2.4.9 du PGF.

4  
5 ***Espèces vivant dans des peuplements mûrs***

6 Ces espèces sont représentatives d'une variété d'habitats surmatures dans le paysage forestier. La  
7 pérennité de l'habitat de l'ours noir (habitat d'automne), du pic à dos noir, du lynx du Canada, et du  
8 roitelet à couronne rubis, constitue un élément incontournable du processus de planification.

9  
10 Les ours noirs sont des habitués de la région des GLSL et de la forêt boréale. Ce sont d'imposants  
11 mammifères omnivores en quête d'une variété de cultures vivrières (herbes, feuilles, pousses, baies,  
12 fruits), et donc d'une grande variété d'habitats forestiers, pendant les saisons. En particulier, les cultures  
13 de faînes en automne (le chêne mature à surmature, l'hêtre et le noisetier) lui sont indispensables ainsi  
14 qu'à de nombreuses autres espèces qui ont besoin d'aliments très caloriques afin de prendre du poids  
15 pour pouvoir s'accoupler, avoir une progéniture et survivre pendant l'hiver. L'utilisation de tanières en  
16 hiver est unique à l'ours parmi les gros mammifères. Les tanières peuvent être composées de plusieurs  
17 arbres abattus et de tas de frênes provenant des opérations forestières. Les tanières se trouvent  
18 habituellement dans les basses terres, les flancs des montagnes, près d'arbres déracinés, et dans des  
19 interstices dans des microclimats moins rigoureux. Le fait que cette essence productrice de faînes soit  
20 limitée dans la forêt (surtout le chêne rouge) signifie qu'il y a peu de réserves.

21

1 Le pic à dos noir n'est pas un résident habituel en Amérique du Nord. On le retrouve dans les régions  
2 boréales et nordiques de la forêt des GLSL. Il préfère les forêts matures et surmatures de conifères et de  
3 feuillus mixtes, ainsi que les forêts récemment brûlées. Il préfère, avant tout, les forêts matures et  
4 surmatures d'épinettes noires, d'épinettes rouges et de pins gris qui ont une densité minimale de 100 à  
5 125 troncs par hectare et un diamètre à hauteur d'homme d'au moins 23 centimètres. C'est son habitat  
6 préféré dans tout le Centre et le Nord de l'Ontario.

7  
8 Le lynx du Canada est une espèce en sécurité en Ontario selon le Centre d'information sur le patrimoine  
9 naturel. C'est un habitué des forêts des GLSL et des forêts boréales. Il a besoin de vieilles forêts de  
10 conifères ou de forêts mixtes avec d'abondants débris ligneux grossiers, ainsi que d'un mélange de  
11 peuplements en régénération avec un épais sous-étage, pour pouvoir guetter sa principale proie, le lièvre  
12 d'Amérique. Cette espèce préfère les zones découvertes et les habitats de lisière au milieu des conifères  
13 en basse terre.

14  
15 Le roitelet à couronne rubis est plus souvent présent à proximité des tourbiers et des épinettes, des forêts  
16 de conifères en basse et en haute terre à des étapes de développement mature et surmature. Il recherche  
17 des épinettes de diamètre moyen ou large pour faire son nid. Ce type de peuplement constitue son  
18 habitat de reproduction préféré partout dans le Centre et le Nord de l'Ontario et cet oiseau est un habitué  
19 de cette aire de répartition. Cette espèce a tendance à vivre dans des habitats de clairière ou de lisière et  
20 elle peut, par conséquent, aider à évaluer les habitats de lisière. À l'instar du lynx, le roitelet à couronne  
21 rubis préfère les habitats de clairière ou de lisière parmi des conifères en basse terre.

## 22 ***Espèces préoccupantes***

23 La question de la nécessité d'un habitat pour un certain nombre d'autres espèces sauvages présentes  
24 dans la forêt de Sudbury, notamment celles que l'on dit très sensibles et qui représentent un intérêt  
25 particulier au niveau local, est traitée à la section 2.2.4 du PGF.

## 26 ***Poissons et terres humides***

27 L'eau présente en abondance dans la forêt sert d'habitat à un grand éventail d'espèces et de populations  
28 halieutiques. Les poissons y représentent une ressource importante, et ils permettent de s'adonner à la  
29 pêche sportive et à la pêche à boëtte, en plus de servir de base à de nombreuses activités touristiques  
30 dans la forêt.

31  
32 La forêt de Sudbury compte plus de 6 900 plans d'eau intérieurs dont la taille varie de 0,4 hectare à  
33 13 000 hectares, avec une zone mixte de 110 044 hectares. Les cours d'eau arpentés font partie des  
34 cours d'eau froide ou d'eau chaude afin de faciliter la protection des poissons frayant, de leurs œufs et  
35 des jeunes. Une communauté de poissons d'eaux froides est définie par la présence de truites grises, de  
36 truites mouchetées, de truites moulac, et (ou) de truites arc-en-ciel; ces espèces fraient habituellement en  
37 automne. Les autres espèces que l'on retrouve dans les eaux froides comprennent le ménomini et le  
38 corégone ou cisco. Les espèces des eaux chaudes qui fraient au printemps englobent le doré jaune, le  
39 grand brochet, l'achigan à petite bouche, la perchaude, le meunier noir et le méné. On dénombre plus de  
40 500 kilomètres de cours d'eau froide et 755 kilomètres de cours d'eau chaude qui contribuent  
41 considérablement aux ressources halieutiques. Les principaux lacs de la forêt de Sudbury sont le  
42 Penache, le Wanapitei, le Vermilion, le Trout, le Nepewassi et la chaîne des lacs Chiniguchi. Les  
43 principaux réseaux hydrographiques comprennent celui de Vermilion, de Wanapitei, de Sturgeon et de  
44 la rivière des Français.

45  
46 La moitié nord de la forêt de Sudbury compte un plus grand nombre de truites mouchetées que le sud,  
47 mais cette espèce est présente dans toute la forêt. La fraie se produit entre septembre et décembre sur

1 des substrats rocheux et des remontées d'eau. La truite mouchetée a besoin toute l'année d'eau propre,  
2 froide et bien oxygénée, d'une bonne couverture, et de proies – des insectes, d'autres invertébrés, ou des  
3 poissons. Les cours d'eau avec des bassins d'eau froide et tranquilles entre des eaux rapides ou des  
4 rapides, et des étangs ou des petits lacs rattachés à ces cours d'eau, constituent l'habitat ordinaire des  
5 truites mouchetées. Les plus grands lacs et la présence de remontées d'eau souterraine sont aussi  
6 propices à cette espèce. L'introduction de poissons allogènes nuit aux populations de truites  
7 mouchetées. Les lacs à truites grises sont rares et seulement 1 % des lacs en Ontario en contiennent,  
8 bien que cela représente 25 % des lacs à truites grises au monde. Les lacs à truites autonomes, qui  
9 comptent des populations de truites grises ou mouchetées qui se reproduisent naturellement, sont  
10 répartis partout à travers la forêt de Sudbury, mais surtout dans la moitié sud. Cette espèce halieutique a  
11 des besoins rigoureux en matière d'habitat; par exemple, la truite mouchetée a besoin de lacs profonds et  
12 bien oxygénés avec des rives de moellon de roche propres et balayées par le vent pour frayer; et elle  
13 constitue fréquemment le baromètre de la santé des écosystèmes d'eau froide. Les populations de truites  
14 grises sont touchées par divers facteurs, parmi lesquels la pêche, l'enrichissement en matières nutritives  
15 des lacs, et l'introduction de poissons allogènes comme l'achigan à petite bouche, qui fait concurrence à  
16 la truite grise pour la nourriture.

17  
18 Jusqu'à présent, on a évalué et classé trois terres humides comme étant importantes au niveau provincial  
19 au sein de la forêt de Sudbury : les terres humides du ruisseau Muskrat (canton de Haddo) et du ruisseau  
20 Sucker (cantons de Haddo et de Martland) sont rattachées au bras occidental du lac Nipissing, tandis que  
21 la troisième se trouve dans la rivière Vermilion. Les terres humides de la rivière Vermilion s'étendent de  
22 la dérivation du lac Onwatin (canton de Hanmer) jusqu'au lac Vermilion (canton de Fairbank), et le  
23 delta du lac Vermilion fait désormais partie de la réserve forestière de Dowling/Fairbank.

## 24 *Autres ressources forestières*

25 Les parcs provinciaux et les réserves de conservation sont importants pour la protection des autres  
26 ressources forestières. Ces endroits contribuent à la diversité forestière et jouent un rôle dans le maintien  
27 en santé de l'écosystème. De meilleures zones aménagées aident aussi à préserver les richesses  
28 naturelles dans les endroits poissonneux et fauniques, les endroits éloignés, les lieux de patrimoine  
29 naturel, les lieux de loisirs et les endroits touristiques liés aux ressources. Il est aussi important que les  
30 gestionnaires des ressources administrent de manière durable le paysage intermédiaire dans les zones  
31 d'utilisation générale.

32  
33 En août 2007, la VFM a publié un rapport intitulé « High Conservation Values in the Sudbury Forest »  
34 qui avait pour sous-titre « Assessment, management and monitoring of forest conservation in the  
35 Sudbury Forest from a global, regional and local perspective » d'après le principe 9 du Forest  
36 Stewardship Council. Ce rapport est disponible sur le site Web de la VFM, [www.sudburyforest.com](http://www.sudburyforest.com). Le  
37 principe 9 énonce que les forêts de haute valeur pour la conservation (HVC) sont des forêts qui  
38 comprennent des valeurs biologiques, environnementales et sociales qui sont exceptionnelles ou  
39 cruciales. Il a recours à six catégories pour évaluer les attributs de la HVC. Le rapport définit un certain  
40 nombre de hautes valeurs pour la conservation de la forêt de Sudbury : des objectifs ont été élaborés afin  
41 d'étudier toutes les hautes valeurs pour la conservation et ils figurent dans la section 3.6 du Plan. Grâce  
42 à l'élaboration de prescriptions concernant les zones sensibles et d'autres stratégies opérationnelles  
43 traitées dans la section 4.0 du Plan, les opérations du présent PGF ne nuiront pas à la conservation des  
44 hautes valeurs de conservation identifiées.

45  
46 L'étude des autres ressources forestières a eu des répercussions sur le Plan, essentiellement grâce à deux  
47 facteurs. L'emplacement des parcs et des aires protégées a influencé la position des affectations  
48 concernant les récoltes et les routes. L'emplacement des ressources patrimoniales connues et probables a

1 influencé l'emplacement des affectations de récolte et, dans ce dernier cas, les prescriptions concernant  
2 les zones sensibles influent aussi sur le calendrier des opérations.

### 3 **Orientations stratégiques à long terme**

4 Les orientations stratégiques à long terme fournissent des conseils sur les niveaux d'accès, les récoltes,  
5 les activités de régénération et de soins sylvicoles qui sont nécessaires pour obtenir la forêt souhaitée et  
6 parvenir aux avantages voulus. Lors de l'élaboration des orientations stratégiques à long terme, des  
7 objectifs et des indicateurs de gestion ont été identifiés et des méthodes, modèles et outils d'analyse  
8 concernant la technique sylvicole, l'évaluation socio-économique, la disponibilité des habitats fauniques  
9 et l'aménagement des paysages ont été utilisés. Cette information est traitée plus en détail dans les  
10 sections 3.2.1 à 3.6 du PGF. Tous ces renseignements ont servi à élaborer une stratégie de gestion  
11 (section 3.7 du PGF) qui trouve un juste équilibre entre les objectifs sociaux, économiques, et  
12 biologiques à long terme.

13  
14 Des éléments importants lors de l'élaboration des orientations stratégiques à long terme ont ciblé les  
15 variables sociales, économiques et environnementales comme l'état futur de la forêt, l'habitat faunique  
16 spatial et les peuplements mûrs, qui reproduisent les perturbations naturelles, les changements  
17 climatiques, l'utilisation et la stabilité des récoltes, les intérêts autochtones et le tourisme basé sur les  
18 ressources.

19  
20 On propose de construire treize couloirs routiers principaux dans le PGF de 2010-2020. Ces routes  
21 principales donneront accès aux zones de récolte et permettront d'effectuer les soins sylvicoles pendant  
22 les 10 prochaines années. Les routes doivent aussi donner un accès à long terme aux futures zones de  
23 récolte pendant les 20 ou 30 prochaines années.

24  
25 Le niveau de récolte, ainsi que les critères ayant servi à la sélection des zones de récolte (sections 3.8 et  
26 3.9 du PGF), sont fixés pour la période décennale du Plan. Ces critères reposent sur la technique  
27 sylvicole, ainsi que sur les modèles et les outils qui définissent la surface de récolte disponible pour  
28 chaque unité forestière (UF) de la forêt.

29  
30 Les orientations stratégiques à long terme servent aussi à mesurer la pérennité de la stratégie de gestion  
31 grâce à l'évaluation et à la surveillance des indicateurs élaborés pour chaque objectif de gestion (section  
32 3.10 du PGF). Ces objectifs de gestion ont été conçus par l'équipe de planification et constituent la base  
33 pour obtenir la forêt souhaitée et les avantages voulus.

### 34 ***Unités forestières et règles sylvicoles de base***

35 Une unité forestière est un ensemble de peuplements forestiers pour les besoins gestionnels, qui a une  
36 composition taxinomique semblable, qui se développe de la même façon (de manière naturelle et en  
37 réponse aux traitements sylvicoles) et qui est gérée selon le même système sylvicole. Les unités  
38 forestières sont parmi les composantes de base essentielles d'un plan de gestion forestière. Elles servent  
39 à décrire les conditions forestières actuelles, et à prévoir les conditions futures, et ce, dans le cadre du  
40 PGF.

41  
42 Les prescriptions sylvicoles concernant chaque unité forestière comprennent un ensemble de consignes  
43 ou de méthodes, regroupées dans des règles sylvicoles de base (RSB). Les composantes d'une  
44 prescription sont la méthode de récolte, le mode d'exploitation forestière, la préparation du terrain, la  
45 régénération, et les soins sylvicoles. À chacune de ces composantes est rattachée une consigne/méthode  
46 particulière qui sert fréquemment à la gestion de chaque unité forestière. Les règles sylvicoles de base  
47 privilégiées sont décrites ci-après pour chaque unité forestière.

1  
2 **BW – Mélange de bouleaux gris et de feuillus**  
3 L'unité forestière BW est un mélange d'essences de feuillus intolérants dominé par des bouleaux gris de  
4 qualité variable. Une partie importante de la zone représentée par cette unité forestière est le fruit de la  
5 régénération naturelle des coupes d'il y a plusieurs décennies, dont certaines étaient au départ des forêts  
6 de pins rouges ou blancs. Les stratégies sylvicoles conformes aux objectifs du PGF ont été définies afin  
7 de réhabiliter les unités forestières BW (en ciblant les peuplements BW de mauvaise qualité) en PWUS  
8 grâce à des soins sylvicoles intensifs. Près de 5 % de la zone récoltée dans l'unité forestière BW seront  
9 réhabilités en PWUS. Le restant des zones sera traité en profondeur et régénéré en unité forestière BW.  
10 Dans de telles situations, entre 7 et 12 bouleaux gris semenciers serviront de graines d'origine afin de  
11 favoriser la régénération d'un seul tronc. Les bouleaux gris se régénèrent bien naturellement à la suite de  
12 perturbations, tout comme les peupliers et les érables rouges, qui sont les autres essences rattachées à  
13 cette unité forestière.

14  
15  
16  
17 **MW1 – Forêts mixtes de feuillus secs**  
18 Un mélange en haute terre de bouleaux gris, de peupliers, de pins gris, d'épinettes, et de pins blancs sur  
19 des sols bien irrigués constitue l'unité forestière MW1. Tout comme pour l'unité forestière BW,  
20 l'origine du peuplement est souvent consécutive à la régénération naturelle à la suite de récoltes des  
21 décennies plus tôt. De nombreux peuplements ont sans doute été autrefois composés de forêts mixtes de  
22 pins blancs et rouges. Des stratégies sylvicoles conformes aux objectifs du PGF ont été définies afin de  
23 réhabiliter une partie de l'unité forestière MW1 (en ciblant les peuplements de mauvaise qualité) en  
24 PWUS grâce à des soins sylvicoles intensifs. Près de 5 % de la superficie récoltée dans l'unité forestière  
25 MW1 seront réhabilités en PWUS. Le restant devrait se régénérer naturellement en unités forestières  
26 MW1 et PO. La régénération naturelle en unité forestière PO sera découragée, en conservant certains  
27 conifères matures et immatures pendant la récolte et en minimisant les dommages causés à la  
28 régénération préexistante de conifères. Il est important d'atteindre au moins 40 % de la composante en  
29 conifères pour maintenir cette unité forestière, ce qui fait que des soins sylvicoles seront nécessaires  
30 dans certains cas.

31  
32 **MW2 – Forêts mixtes denses et humides**  
33 L'unité forestière MW2 se retrouve dans des endroits plus riches comparativement à la MW1, et  
34 compte des feuillus en basse terre (essentiellement des érables rouges) et des sapins baumiers à la place  
35 des pins gris dans ce mélange d'essences. Tout comme pour l'unité forestière BW, l'origine du  
36 peuplement est souvent consécutive à la régénération naturelle à la suite de récoltes il y a des décennies  
37 de cela, et certains peuplements pourraient avoir été autrefois des forêts mixtes d'épinettes blanches et  
38 de sapins baumiers en haute terre. Près de 5 % de la superficie récoltée dans l'unité forestière MW2  
39 seront réhabilités en PWUS. Des soins sylvicoles devront être apportés dans les zones de régénération  
40 naturelle afin d'obtenir au moins 40 % de la composante en conifères pour pouvoir maintenir cette unité  
41 forestière.

42  
43 **PJ – Pins gris**  
44 L'unité forestière PJ comprend des peuplements de pins qui sont relativement communs dans la région  
45 de la forêt boréale. C'est important, d'un point de vue économique, que l'unité forestière soit  
46 habituellement aménagée de manière intensive. En ce faisant, on gardera plus facilement l'étendue  
47 actuelle de la forêt de Sudbury. L'unité forestière PJ constituera une source de conifères poussant assez  
48 vite et convenant au bois à pâte et aux grumes de sciage.

49  
50 **PJSB – Épinettes noires et pins gris**

1 L'unité forestière PJSB est constituée d'épinettes noires en haute terre, de pins gris et de composantes  
2 mineures de feuillus intolérants et d'autres essences de conifères caractéristiques de la région de la forêt  
3 boréale. Ces endroits sont habituellement traités de manière intensive pour garder la présence des  
4 épinettes-pins-sapins.

#### 6 ***PO – Peupliers***

7 L'unité forestière PO est composée de peuplements dominants de peupliers de qualité variable et de  
8 composantes mineures d'autres mélanges de feuillus intolérants et d'essences de conifères. Tout comme  
9 pour les unités forestières BW, MW1 et PWST, certains peuplements de cette unité forestière sont le  
10 fruit de pratiques de récolte passées. Les pins rouges et blancs en sont la preuve, si l'on se fie à la  
11 mauvaise qualité de certains peuplements PO. Les intrants de la modélisation indiquent que l'unité  
12 forestière de peupliers est le résultat généralement attendu d'une succession consécutive à la  
13 régénération d'autres unités forestières. Par conséquent, cette unité forestière se prête bien à des soins  
14 sylvicoles intensifs afin de conserver l'élément des épinettes-pins-sapins de la forêt.

#### 16 ***PR - Pins rouges***

17 L'unité forestière PR est composée principalement de formations de pins rouges, mais elle compte aussi  
18 quelques peuplements naturels de pins rouges avec un facteur de pins rouges de plus de 70 %. Les  
19 formations de pins rouges sont établies dans la forêt de Sudbury depuis les années 1950. Ces  
20 peuplements sont le plus souvent isolés, et ont des petites formations facilement accessibles. Ces  
21 formations offrent des possibilités de gestion forestière intensive, notamment l'éclaircie précommerciale  
22 et commerciale donnant lieu à une très forte croissance et production. Les formations récoltées se  
23 régénéreront de manière intensive afin de garder une excellente productivité des lieux. La zone de cette  
24 unité forestière devrait augmenter dans les zones des unités forestières BW, MW1, PO, et PWST dans le  
25 cadre de l'objectif de régénération du PWUS. Des pins blancs seront plantés dans les zones avec une  
26 plus grande couverture résiduelle et des pins rouges seront plantés au milieu des pins blancs ou même  
27 seuls comme alternative acceptable dans des conditions de culture ouverte.

29 Quand cela se fait naturellement, les peuplements de pins rouges relativement purs reçoivent des soins  
30 afin d'encourager la régénération naturelle des pins rouges pour que la méthode d'arbres semenciers soit  
31 utilisée si les conditions locales des pommes sont favorables. Si la régénération naturelle n'est pas  
32 fructueuse, on aura recours à une régénération artificielle pour conserver la composition taxinomique du  
33 peuplement d'avant les récoltes.

35 On estime que la régénération naturelle des pins rouges n'est habituellement pas fiable compte tenu des  
36 nombreux facteurs physiologiques et environnementaux qui doivent se produire en même temps pour  
37 une germination et un ensemencement réussis. Il est difficile de prévoir les bonnes années de récolte des  
38 pommes de pin rouge qui sont très rares et très espacées. On souligne, par contre, des observations  
39 anecdotiques concernant une abondante régénération naturelle de pins rouges dans la forêt de Sudbury,  
40 surtout dans la région du lac Wolf, apparemment en totale contradiction avec les connaissances  
41 générales. Certains groupes locaux ont clairement dit à l'équipe de planification que la régénération  
42 naturelle des pins rouges dans l'intérêt de la conservation génétique était privilégiée à la régénération  
43 artificielle.

45 La diversité génétique est intrinsèquement liée aux essences, à la collecte des semences de pins rouges  
46 pour la production de semences de sources locales, et à la réussite bien documentée de la régénération  
47 artificielle à titre de justification pour éviter de trop compter sur la régénération naturelle.

49 La stratégie décrite plus haut en ce qui concerne les peuplements naturels dans l'unité forestière PR a  
50 pour but de permettre la régénération naturelle des pins rouges, mais aussi de proposer une autre

1 solution en cas d'échec. La surveillance et l'établissement de rapports sur le processus de régénération  
2 de ces zones de récolte sont indispensables.

### 3 4 ***PWST - Pins blancs semenciers***

5 L'unité forestière PWST est composée de forêts mixtes avec une prédominance d'essences de conifères,  
6 le plus souvent des pins blancs ou rouges. Bien que cela soit courant, certains de ces peuplements sont le  
7 fruit des méthodes de récolte passées où la majorité des pins blancs et rouges avaient été supprimés. La  
8 réhabilitation de l'unité forestière PWST en unité forestière PWUS est un élément indispensable de la  
9 stratégie si l'on veut atteindre les objectifs de rétablissement PWUS fixés pour la forêt de Sudbury. La  
10 plupart des surfaces récoltées dans l'unité forestière PWST seront traitées de manière intensive en vue  
11 de leur réhabilitation en PWUS.

### 12 13 ***SBLC – Épinettes noires et conifères en basse terre***

14 L'unité forestière SBLC se distingue par des écosystèmes de conifères en basse et en haute terre avec  
15 une prédominance d'épinettes noires, de cèdres et de mélèzes. Les épinettes noires sont des arbres semi-  
16 tolérants et les cèdres sont des arbres tolérants à l'ombre et ils peuvent reproduire le sous-étage du  
17 couvert. Une bonne exploitation forestière faisant appel à la méthode de croissance avancée servira à  
18 tous les peuplements SBLC dont la régénération est fixée au niveau du sous-étage au moment de la  
19 coupe lors d'inspections avant les récoltes. Certaines zones SBLC auront besoin de plantations  
20 intercalaires afin d'accroître la régénération naturelle suivie, ou non, de soins pour atteindre les normes  
21 fixées en matière de régénération. Toutes les zones récoltées dans cette unité forestière devraient rester  
22 dans le SBLC.

### 23 24 ***SF – Épinettes-sapins***

25 Des sites de conifères riches en haute terre et composés d'un mélange d'épinettes, de sapins baumiers,  
26 de feuillus intolérants, et de pins blancs sporadiques décrivent l'unité forestière SF. C'est l'une des plus  
27 importantes unités forestières de la forêt de Sudbury et qui est largement due à l'absence de feux de  
28 forêts. Il faudra planter et soigner la moitié des surfaces récoltées pour éviter que les peuplements ne se  
29 transforment en unité forestière MW2 à la suite des récoltes, et pour obtenir un volume pour les  
30 épinettes-pins-sapins. L'unité forestière est la mieux placée pour la préparation des brûlis prévue en  
31 raison d'une plus grande charge de combustible et de humus plus profond.

### 32 33 ***CE - Cèdres***

34 L'unité forestière CE est dominée par des cèdres blancs et des épinettes noires, des sapins baumiers, et  
35 des épinettes blanches et quelques pins blancs. Le marché du cèdre étant habituellement moindre, la  
36 récolte dans cette unité forestière devrait être limitée. Lors de la récolte, une approche de coupe  
37 progressive en trois temps sera adoptée avec une diminution de la fermeture du couvert pour la coupe  
38 d'ensemencement entre 60 et 70 %.

### 39 40 ***HDUS – Coupe uniforme des feuillus tolérants***

41 L'unité forestière HDUS se caractérise aussi par deux types de condition. La première se distingue par  
42 des peuplements de feuillus tolérants relativement équiennes et de moindre qualité (surtout des érables  
43 rouges) avec une surface terrière de matériel ligneux acceptable de moins de 9 m<sup>2</sup>. La seconde condition  
44 se caractérise par des peuplements relativement équiennes avec des composantes élevées de feuillus à  
45 moitié tolérants comme le chêne rouge et le bouleau jaune. Des prescriptions faisant la promotion du  
46 bouleau jaune et du chêne seront appliquées en cas de présence de ces essences.

47  
48 Les pratiques de récolte passées et les conditions de croissance marginales des feuillus tolérants sont à  
49 l'origine de la première condition susmentionnée. Les peuplements qui sont récoltés subiront  
50 habituellement une coupe uniforme en deux temps avec la régénération naturelle. Les conditions de



1 régénération avancée seront observées lors des inspections précédant les récoltes. Si la régénération est  
2 vigoureuse et bonne, des pratiques de déboisement normal par coupes progressives et soignées seront  
3 mises en œuvre. Si la régénération est ralentie, malade, ou mal conformée, des efforts seront faits pour  
4 abattre le plus possible de ces arbres lors du débusquage dans le but de permettre la pousse de nouveaux  
5 troncs de qualité.

6  
7 La seconde condition susmentionnée fera sans doute l'objet d'une récolte sous la forme d'une coupe en  
8 deux temps en donnant des conditions de lumière optimales afin de régénérer naturellement les  
9 peuplements dominés par des feuillus à moitié tolérants.

#### 10 ***HE - Pruches***

11 L'unité forestière HE se caractérise par des peuplements dominants de pruches avec des composantes  
12 moindres de bouleaux jaunes, d'érables rouges, d'épinettes, et de pins blancs. L'habitat faunique  
13 qu'offre cette unité forestière est très important, surtout pour les populations d'ongulés lors de  
14 conditions de neige abondante. La faible négociabilité de la pruche a donné lieu à des pressions réduites  
15 sur ce type de peuplement.

16  
17  
18 Un grave parasite des forêts, l'arpenreuse de la pruche, a été à l'origine d'une forte mortalité des pruches  
19 du parc Killarney et dans les environs pendant le PGF de 2000-2005. La surveillance fédérale et  
20 provinciale a abouti à une première cartographie, car l'étendue réelle des dommages est incertaine. Les  
21 invasions les plus graves se situent à l'intérieur du parc et près du lac Tyson.

22  
23 Tous les peuplements vivants qui ont été récoltés seront coupés en ayant recours au système de coupe  
24 progressive et uniforme en trois temps.

#### 25 ***LWMX – Peuplements mixtes en basse terre***

26 L'unité forestière LWMX se caractérise par des peuplements de feuillus en basse terre (à savoir, des  
27 frêne noirs et des érables rouges), en plus d'un mélange d'autres feuillus tolérants, de feuillus  
28 intolérants, de cèdres et d'épinettes. Le frêne noir et l'érable rouge présents dans l'unité forestière  
29 LWMX devraient se régénérer naturellement, et ce, sans la moindre difficulté.

30  
31  
32 Les peuplements LWMX seront normalement récoltés en ayant recours au système de coupe progressive  
33 et uniforme en deux temps. Pour éviter d'endommager ces zones de faible altitude, la récolte doit se  
34 faire dans des conditions météorologiques favorables (p. ex., pendant la partie la plus sèche de l'été ou  
35 dans des conditions de gel).

#### 36 ***PWUS – Coupe progressive et uniforme des pins blancs***

37 L'unité forestière PWUS est caractérisée par des peuplements dominants de pins blancs avec des  
38 composantes moindres de pins rouges, d'épinettes blanches et de chênes rouges. Le déclin des  
39 peuplements de pins blancs de la forêt de Sudbury par rapport aux niveaux historiques a poussé à  
40 adopter une stratégie visant à réhabiliter cette unité forestière sur plusieurs décennies, dans une mesure  
41 plus proche de celle de l'époque préalable à la colonisation européenne.

42  
43  
44 L'objectif général du marquage des arbres de l'unité forestière à l'étape de la coupe de régénération est  
45 d'obtenir 50 % de fermeture du couvert après la récolte. En fonction des conditions des peuplements  
46 avant la récolte, cela pourrait se traduire par une coupe progressive en deux ou en trois temps.

47 L'approche en deux temps servira pour les peuplements où les conditions avant la récolte des pins de  
48 l'étage supérieur sont relativement clairsemés et dont la cime est large. Dans de telles conditions, la  
49 régénération artificielle (la préparation chimique des sols suivie de la plantation et des soins sylvicoles)  
50 sera la démarche retenue. L'approche en trois temps sera utilisée pour les peuplements où les pins de

1 l'étage supérieur sont relativement denses et ont une cime compacte. Ces endroits sont de bons  
2 candidats pour la régénération de la perte d'ensemencement naturelle locale, suivie du scarifiage  
3 mécanique. Le scarifiage est habituellement prévu au moment des grosses années de récolte de pommes  
4 de pin blanc.

5  
6 La première coupe secondaire peut être effectuée une fois que le pin régénéré a atteint 30 centimètres de  
7 haut, conformément au Guide de sylviculture de la forêt de conifères des Grands Lacs et du Saint-  
8 Laurent en Ontario ». Grâce à sa taille relativement petite, on minimise les risques de dommages  
9 pendant l'exploitation forestière, surtout lorsque la récolte se fait alors que la neige offre une protection  
10 supplémentaire.

### 11 ***Sélection des feuillus tolérants***

12 L'unité forestière HDSEL est la seule sélection ou unité forestière inéquienne. Les essences présentes  
13 dans cette unité forestière sont normalement tolérantes à l'ombre et sont bien adaptées, d'un point de  
14 vue écologique, à la croissance dans le sous-étage des arbres-parents de l'étage dominant.

15  
16  
17 L'unité forestière se caractérise par une forte proportion d'érables blancs avec des composantes  
18 mineures d'autres feuillus tolérants et à moitié tolérants. On estime que la surface terrière par hectare de  
19 matériel ligneux acceptable dans HDSEL est supérieure ou égale à 9 m<sup>2</sup>. Ces peuplements seront sans  
20 doute traités à l'aide d'un simple système sylvicole de sélection des arbres, avec une reprise de cycle  
21 escomptée de 25 ans. Avec chaque récolte successive, la proportion de matériel ligneux acceptable  
22 devrait augmenter. Un bon marquage des arbres, tout en minimisant les dommages causés aux racines,  
23 au fût et à la cime des arbres résiduels pendant la récolte, sera effectué dans ce sens.

24  
25 Les opérations de récolte cibleront la suppression des arbres de mauvaise qualité qui montrent souvent  
26 des signes de maladie (ce que l'on appelle le matériel ligneux inacceptable) en augmentant ainsi la  
27 qualité générale du peuplement et la proportion du matériel ligneux acceptable (MLA). On envisage  
28 d'obtenir une hausse de 10 % du MLA après une récolte de sélection. Un bon marquage des arbres et la  
29 diminution des dommages provoqués par l'exploitation forestière aux arbres résiduels sont  
30 indispensables pour augmenter la proportion du MLA et la qualité des produits forestiers dans ces  
31 peuplements.

### 32 ***Objectifs et indicateurs du Plan***

33 Le travail accompli par l'équipe de planification, le CLC de Sudbury et les représentants des Premières  
34 nations dans le but d'examiner et de perfectionner les consultations sur la forêt souhaitée et les  
35 avantages voulus, ainsi que le MPGF et tous les autres manuels de mise en œuvre et lignes directrices en  
36 vigueur, a donné lieu à l'établissement de 32 objectifs et 64 indicateurs, soit plus de 1 000 mesures de  
37 durabilité. L'équipe de planification a fixé le niveau voulu, ou un nombre précis, la fourchette ou la  
38 tendance à atteindre et à garder pour chaque indicateur avec le temps. En plus du niveau voulu, il y a un  
39 objectif, avec un nombre précis, une fourchette ou une tendance et un calendrier d'exécution. Un ou  
40 plusieurs des niveaux et des cibles voulus ont été définis pour chaque indicateur. Le niveau voulu vise à  
41 rendre compte de l'interprétation de l'équipe de planification afin de passer à la reproduction de  
42 processus naturels dans le paysage, ou de répondre à une série de valeurs environnementales,  
43 économiques ou sociales. Le but pourrait être identique au niveau souhaité pour l'indicateur, ou encore  
44 différent, mais il est resté conforme au mouvement établi, à savoir, le niveau voulu. L'équipe de  
45 planification a fourni des documents justifiant tous les niveaux et les cibles souhaités, et ceux-ci figurent  
46 à la section 6.1.26 du PGF.

1 Tous les indicateurs élaborés pour le Plan sont quantifiables. La définition d'une cible pour chaque  
2 objectif de gestion traduit souvent le besoin de trouver un juste milieu entre des objectifs de gestion  
3 contradictoires. Le modèle de gestion stratégique des forêts (MGSF) a servi à concevoir une stratégie de  
4 gestion qui concilie l'atteinte progressive des objectifs de gestion connexes. Pour pouvoir évaluer  
5 chaque objectif et ses indicateurs, chaque indicateur a obtenu une ou plusieurs mesures. Il y a des  
6 objectifs pour la diversité forestière, les valeurs socio-économiques, la sylviculture, et l'existence de la  
7 couverture forestière pour les ressources qui dépendent de la forêt de la Couronne.

## 8 ***Stratégie de gestion***

9 La stratégie de gestion concilie l'atteinte des objectifs de gestion. Le modèle de stratégie de gestion  
10 utilisé figure dans les documents d'analyse en format numérique, qui sont des documents  
11 complémentaires au PGF. L'élaboration de la stratégie de gestion est corroborée par les conclusions  
12 tirées lors des analyses d'orientation du MGSF ainsi que dans les autres formes d'analyse spatiale. Les  
13 extraits du modèle prévoient la manière dont la forêt se développera avec le temps, sur le plan de sa  
14 structure et de sa composition, ainsi que le genre et le niveau d'activités prévues qui seront nécessaires  
15 pour concrétiser les objectifs de gestion. Les extraits du modèle comprennent :

- 16
- 17 a) La projection de la condition forestière pour la forêt de la Couronne (PGF-7)
- 18 b) La projection de l'habitat pour les espèces sauvages choisies (PGF-8)
- 19 c) La projection de la surface de récolte disponible par unité forestière (PGF-9)
- 20 d) La projection du volume de récolte disponible par groupe d'essences (PGF-10); et
- 21 e) La projection des opérations, des recettes et des dépenses (PGF-11).

## 22 ***Objectifs ciblés***

23 Ce sous-ensemble des objectifs et des indicateurs devant être mesurés avec le temps a été évalué en  
24 utilisant le MGSF, le SIG (système d'information géographique), l'outil du NFRM (le Guide de gestion  
25 forestière pour la reproduction de perturbations naturelles) et le système Modèles d'analyse des habitats  
26 fauniques en Ontario (MAHFO) et concilié dans le cadre des exigences de la stratégie de gestion. Ce  
27 sont au total cinq objectifs qui ont été évalués dans le cadre du MGSF par rapport à l'atteinte de la  
28 durabilité du Plan. De plus, quatre autres objectifs ont été évalués, en dehors du modèle du MGSF, dans  
29 le but de connaître les tendances en matière de perturbations spatiales et l'habitat faunique préféré à la  
30 suite de la sélection de l'affectation privilégiée pour le paysage. Les outils qui ont servi à évaluer ces  
31 objectifs comprennent, notamment, le MAHFO, le SIG et l'outil du NFRM (analyses du Guide de  
32 gestion forestière pour la reproduction de perturbations naturelles). L'examen de ces quatre objectifs se  
33 poursuivra jusqu'à ce que les zones d'opérations choisies soient en place et approuvées dans le Plan  
34 final.

35

36 Un objectif a été évalué pendant la préparation des orientations stratégiques à long terme en ayant  
37 recours à un outil conçu par l'Institut de recherche forestière de l'Ontario (IRFO) qui a évalué la  
38 séquestration du carbone dans la stratégie de gestion. Un dernier objectif examiné dans le cadre des  
39 orientations stratégiques à long terme a consisté à évaluer l'accord conclu par le comité des citoyens de  
40 la forêt de Sudbury par rapport aux objectifs des gestion élaborés dans les orientations stratégiques du  
41 Plan.

42

43 Certaines parties de plusieurs objectifs ont été évaluées pour la première fois lors de la présentation du  
44 plan provisoire, notamment le CLC de Sudbury et son auto-évaluation, ainsi que certains indicateurs  
45 relatifs aux objectifs en matière d'approvisionnement en bois qui portent sur la surface et le volume de  
46 récolte prévus et futurs.

47

1 L'objectif 31 sera examiné pour la première fois lors de la présentation du plan final , de nouveau en  
2 rapport avec le soutien du CLC de Sudbury au plan final.

3  
4 De nombreux objectifs sont évalués dans les rapports annuels à la suite de l'application du plan de  
5 gestion forestière. Cela est nécessaire, vu que l'atteinte des objectifs est lié à la manière dont la VFM et  
6 le district de Sudbury du MRN, ainsi que toutes les autres parties concernées par l'aménagement de la  
7 forêt, respectent les intentions du plan de gestion forestière.

8  
9 Le restant des objectifs du Plan sera suivi chaque année et évalué dans les rapports annuels tous les 7 et  
10 10 ans, afin de préparer le prochain plan de gestion forestière (année 7), et d'évaluer la pérennité du Plan  
11 (année 10).

12  
13 Conformément au calendrier de l'évaluation, certains objectifs ne figureront pas dans cette évaluation,  
14 mais leur atteinte sera documentée lors de l'application du Plan.

15  
16 La représentation des objectifs de gestion et la manière dont chacun est repris dans le modèle sont  
17 résumées dans la section suivante. Un sommaire figure aussi à la section 6.1.27. Un ensemble  
18 perfectionné d'objectifs et d'indicateurs de gestion, ainsi que l'évaluation intégrale des objectifs ciblés,  
19 se trouvent dans le PGF-13, à la section 3.10 du Plan.

## 20 ***Détermination préliminaire de la durabilité***

21 L'équipe de planification et le CLC ont obtenu, le 1<sup>er</sup> avril 2009, la décision préliminaire concernant la  
22 pérennité des orientations stratégiques à long terme. Les orientations stratégiques du Plan ont été  
23 transmises au directeur régional le 4 mai 2009. L'examen public des orientations stratégiques à long  
24 terme et de la stratégie de gestion donnent la possibilité de faire des commentaires sur l'étape II –  
25 Examen des orientations stratégiques à long terme proposées. Le 7 juillet 2009, une fois traités les  
26 changements apportés à la suite des commentaires du public et de l'examen du MRN, le directeur  
27 régional de la région du Nord-Est a donné son accord préliminaire aux orientations stratégiques à long  
28 terme. Peu de temps après cela, soit les 14, 15 et 16 juillet 2009, commençait l'étape III – le premier  
29 examen du Centre d'information des opérations privilégiées qui s'est tenu à Sudbury et à St. Charles,  
30 avec des périodes consécutives de 60 jours pour formuler des commentaires.

## 31 **Opérations prévues**

32 La section 4.0 du PGF décrit les opérations prévues pour le premier mandat quinquennal. Le libellé des  
33 sections suivantes contient un résumé des opérations choisies en matière d'activités de récolte, de  
34 régénération et de soins sylvicoles, de planification des routes, de recettes et de dépenses liées aux  
35 opérations, de surveillance et d'évaluation des opérations, et compare, pour conclure, les opérations  
36 proposées par rapport aux orientations stratégiques à long terme. Les cartes des zones choisies pour  
37 effectuer des opérations se trouvent à la section 6.1.2 et les zones sont résumées dans le PGF-15, à la  
38 section 9.0 du PGF. Les corridors routiers principaux et secondaires qui ont été retenus dans le Plan de  
39 2010 sont illustrés dans une série de cartes qui se trouvent également dans la section 6.1.2 du PGF.

## 40 ***Zone de récolte***

41 La section 4.3 du PGF traite des opérations de récolte prévues pour le premier mandat quinquennal  
42 (2010-2015) et les opérations privilégiées pour le second mandat quinquennal (2015-2020). Le total de  
43 la surface de récolte disponible qui est prévue, en plus des données sur les soins à mi-rotation tirées du  
44 MGSF (éclaircie commerciale des formations de pins rouges) et la surface totale de récolte prévue pour  
45 la période de 10 ans, sont respectivement de 66 265 hectares et de 65 265 hectares. La surface totale de

1 récolte prévue pour le mandat de 10 ans est de 66 219 hectares, dont 973 soins à mi-rotation (éclaircie  
2 commerciale des formations de pins rouges).  
3  
4 Les surfaces de récolte prévues comprennent le chiffre médian des données prévues, soit  
5 33 906 hectares. L'équipe de planification a fixé un objectif qui donne une certaine flexibilité entre les  
6 mandats, afin de tenir compte des réalités opérationnelles des affectations en bloc sur une période de  
7 10 ans. L'autre moitié des prévisions concerne toutes les zones sensibles requises et la planification des  
8 routes qui est terminée; par contre, elles seront confirmées et modifiées, s'il y a lieu, au moment de la  
9 planification de la phase II et une fois les consultations publiques connexes terminées (des consultations  
10 sont prévues pour 2013).

1 **Figure 7** : Surfaces de récolte disponibles, prévues, planifiées et éventuelles

2

Unité forestière	Surface de récolte (en hectares)			
	Disponible sur 10 ans	Prévisions pour 10 ans	Premier mandat quinquennal prévu	Surface pour imprévus
<b>BW</b>	8274,5	8273,0	4339,9	1775
<b>CE</b>	31	28,8	15,1	6
<b>HDUS</b>	1299,8	1299,1	679,8	217
<b>HE</b>	673	672,5	347,9	115
<b>LWMX</b>	414	413,5	138,3	63
<b>MW1</b>	5175,2	5174,7	2791,0	1301
<b>MW2</b>	2976,8	2976,3	1460,1	783
<b>PJ</b>	3849,4	3848,8	2099,9	587
<b>PJSB</b>	9357,1	9356,9	5643,3	3195
<b>PO</b>	4826,9	4826,7	2468,0	1293
<b>PR</b>	1063,1	1027,2	703,6	57
<b>PWST</b>	3151,7	3151,5	1984,5	496
<b>PWUS</b>	14306,0	14304,0	8359,2	2989
<b>SBLC</b>	893,9	893,3	387,7	230
<b>SF</b>	8434,2	8433,2	3544,1	1743
<b>HDSEL</b>	1536,0	1539,6	846,5	250
<b>Total</b>	<b>66 262,5</b>	<b>66 212,2</b>	<b>35,808.9</b>	<b>15 099</b>
Source	PGF-15		PGF-20	

3

4 Les coupes à blanc prévues sont traitées dans la section 4.3.4 et récapitulées dans le tableau PGF-16 du  
 5 PGF. Les discussions comprennent des explications pour celles de plus de 260 hectares. Le MPGF  
 6 stipule que le PGF doit obtenir un taux supérieur ou égal à 90 % des coupes à blanc au cours du premier  
 7 mandat quinquennal qui doivent être sur des superficies de moins de 260 hectares. Pendant le premier  
 8 mandat quinquennal de ce Plan, 90 % (180 coupes à blanc) des coupes à blanc prévues concernent des  
 9 superficies de moins de 260 hectares, tandis que 10 % (18 coupes à blanc) des coupes à blanc prévues  
 10 concernent des superficies de plus de 260 hectares. En général, la plupart des coupes à blanc dans la  
 11 forêt concernent une variété d'unités forestières et sont souvent combinées à d'autres systèmes  
 12 sylvicoles comme les arbres semenciers, la coupe progressive et la sélection. Différentes tailles de  
 13 coupes à blanc ont été nécessaires pour respecter les autres objectifs en matière de tendance du paysage  
 14 afin de reproduire des perturbations naturelles. La superficie maximale des coupes à blanc prévues est  
 15 de 6 533 hectares. Cette coupe à blanc concerne 1 562 hectares de surface de récolte prévue au cours du  
 16 premier mandat quinquennal et des perturbations sur les 4 971 hectares existants. La superficie moyenne  
 17 des coupes à blanc prévues est de 199 hectares.

18

19 Il n'y a actuellement aucune surface de récolte excédentaire déclarée dans le PGF de 2010.

## 20 *Volume de récolte*

21 Le volume de récolte prévu pour la période de 10 ans est de 5 461 245 m<sup>3</sup>; 3 220 959 m<sup>3</sup> sont des  
 22 conifères et 2 240 286 m<sup>3</sup> sont des feuillus. Ces renseignements sont davantage détaillés dans le PGF-17  
 23 et le PGF18, dans la section 9.0 du PGF.

24

25 Les volumes prévus satisfont à la plupart des marchés d'approvisionnement en bois de la même façon  
 26 que les analyses stratégiques l'ont fait. D'autres discussions sur l'utilisation sont présentées à la section

1 4.3.6. Les volumes de récolte prévus ont été résumés par essence et groupe de titulaires dans le PGF-18,  
2 à la section 9.0.

### 3 ***Surface et volume pour imprévus***

4 Des situations imprévues comme le chablis, des feux de forêts, des dégâts ou des maladies provoqués  
5 par des insectes pourraient rendre indisponible une partie de la surface de récolte prévue au cours de la  
6 période de 10 ans que dure le PGF. Afin de faire face à de telles circonstances, des zones de récolte  
7 « pour imprévus » ont été définies. Elles servent de surfaces de remplacement pour les possibilités de  
8 récolte manquées. Des surfaces pour imprévus sont souvent proposées ultérieurement à titre de surfaces  
9 de récoltes pour des affectations ordinaires dans le prochain PGF. Les surfaces pour imprévus sont  
10 identifiées et présentées dans les cartes relatives aux opérations dans la section 6.1.2. La liste des  
11 peuplements disposant de surfaces pour imprévus est fournie à la section 6.1.14 du Plan.

12  
13 La section 9.0 du PGF-20 consigne la quantité de surfaces pour imprévus par unité forestière et par  
14 classe d'âge en fonction des volumes de conifères et de feuillus. Le volume total des surfaces pour  
15 imprévus équivaut à 1 223 143 m<sup>3</sup> comptant à la fois les volumes de conifères et de feuillus qui sont  
16 respectivement de 726 630 m<sup>3</sup> et de 496 513 m<sup>3</sup>.

17  
18 On dénombre 15 099 hectares de surfaces pour imprévus qui sont identifiés dans le Plan. Le total de ces  
19 surfaces pour imprévus représente l'équivalent d'un peu plus de deux ans (22,8 %) de la surface de  
20 récolte disponible. En règle générale, dans une unité forestière, le but est de s'approcher, ou de dépasser,  
21 l'équivalent des deux ans de surfaces pour imprévus, surtout dans les unités forestières où l'on fait des  
22 coupes à blanc et des coupes progressives de pins blancs.

### 23 ***Recettes et dépenses***

24 Le tableau PGF-24 résume les prévisions des revenus estimés et les dépenses sylvicoles pour la forêt de  
25 Sudbury au cours des phases I et II du mandat quinquennal de planification. Les prévisions de revenus  
26 comprennent une estimation des recettes tirées des droits de coupe. Les frais de coupe ont été estimés en  
27 multipliant les frais de coupe actuels par les volumes de récolte prévus pour chaque essence (tableau  
28 PGF-17). Le prix du bois sur pied est le prix en vigueur en septembre 2009, prix qui est affiché tous les  
29 mois sur le site Web du MRN. Les prix utilisés dans le modèle sont disponibles dans les documents  
30 d'analyse à la section 6.1.6. En ce qui concerne les billes de sciage de feuillus et de pins rouges et  
31 blancs, la répartition estimée par catégorie a été décidée en fonction des proportions des produits des  
32 essences ayant servi au modèle, et conformément aux hypothèses utilisées pour élaborer les proportions  
33 de produits servant aux prévisions d'utilisation du bois dans le PGF-18 et le PGF-19, à la section 9.0.

34  
35 Le prix actuel des redevances d'exploitation par volume, lorsqu'on y ajoute les niveaux de récolte  
36 prévus par essence, donne lieu à des recettes suffisantes pour mettre en place le programme de  
37 régénération prévu. La conjoncture défavorable pour le secteur forestier avant et pendant la préparation  
38 de ce PGF se traduit par des examens rigoureux de tous les coûts d'exploitation. La société VFM et les  
39 actionnaires examineront attentivement les tarifs actuels de régénération qui se rapportent au programme  
40 de régénération. On procédera à un examen afin de s'assurer que les tarifs actuels pour chaque essence  
41 et produit correspondent aux dépenses de régénération nécessaires à leur maintien. Ce processus pourrait  
42 permettre de cerner des possibilités d'adaptation et de conciliation des tarifs. Si tel est le cas, la société  
43 VFM entamera des discussions avec le MRN.

## 1 ***Opérations de reboisement et de soins sylvicoles***

2 Les soins de régénération prévus qui sont proposés au cours des cinq premières années du plan  
3 comprennent :

- 4 ○ La régénération naturelle des coupes à blanc, des coupes progressives, et la sélection de  
5 systèmes sylvicoles pour un total de 14 529 hectares;
- 6 ○ La plantation de surfaces de récolte ordinaires sur un total de 8 819 hectares;
- 7 ○ L'ensemencement aérien de 300 hectares de la surface de l'unité forestière PJ;
- 8 ○ Aucun retraitement prévu pour le moment;
- 9 ○ Des plantations supplémentaires sur un total de 2 500 hectares.

10 Des plantations supplémentaires sont prévues sur près d'un tiers de la zone de décroissement PWUS.  
11 Cela consiste normalement à planter entre 1 000 et 1 200 hectares de pins blancs à la suite d'une  
12 préparation chimique des sols.

13 Les traitements prévus pour la préparation des sols qui sont proposés pour les cinq premières années du  
14 plan comprennent :

- 15 ○ Des traitements mécaniques sur une surface totale de 4 730 hectares;
- 16 ○ Des traitements chimiques aériens sur une surface totale de 4 107 hectares;
- 17 ○ Des traitements chimiques au sol sur une superficie totale de 4 423 hectares;
- 18 ○ L'éventualité de 200 hectares de brûlis dans l'unité forestière (épinettes-sapins);
- 19 ○ Une estimation de 334 hectares de brûlis de rémanents.

20  
21 Les soins sylvicoles prévus qui sont proposés pour les cinq premières années du plan comprennent :

- 22 ○ Près de 400 hectares de soins faits à la main;
- 23 ○ Des traitements chimiques aériens sur 15 357 hectares;
- 24 ○ Des traitements chimiques au sol sur 2 155 hectares;
- 25 ○ Une éclaircie des peuplements équiennes/des améliorations forestières sur 200 hectares (PR,  
26 PWUS)

27  
28 Contrairement aux surfaces choisies pour les récoltes, la sélection des surfaces pouvant être régénérées  
29 et recevoir des soins sylvicoles n'a pas besoin d'être une identification précise des opérations réelles. La  
30 carte récapitulative montre davantage de surfaces que celles devant faire l'objet d'une régénération et de  
31 soins sylvicoles. La sélection finale des surfaces et l'identification des traitements particuliers auront  
32 lieu au moment de l'élaboration du calendrier annuel de travail.

## 33 ***Routes***

34 Tous les renseignements concernant les routes existantes, principales, secondaires et en service sont  
35 décrits de manière détaillée dans la section 4.5 du PGF, y compris la construction de routes prévues  
36 (10 ans) et planifiées (5 ans) et le recours aux stratégies de gestion pour chacune. La section 9.0 du  
37 PGF-22 identifie chaque nouvelle route principale et secondaire devant être construite pendant les  
38 10 ans que dure le plan de gestion forestière. Les responsabilités relatives à la construction prévues, à la  
39 surveillance et à l'entretien, aux conditions de contrôle d'accès et à la future utilisation de  
40 l'aménagement sont consignées dans le tableau. Les corridors routiers principaux et secondaires sont  
41 compris dans les cartes des opérations à la section 6.1.2.8.

## 42 ***Routes existantes***

43 Les réseaux routiers principaux et secondaires existants sont indiqués dans le tableau des routes  
44 existantes (Annexe II), à la section 6.1.12. Ce tableau décrit l'entretien prévu, la surveillance, les  
45 limitations d'accès, et les activités de désistement et de déclassement. La section 6.1.12 explique les



1 stratégies susmentionnées de manière plus détaillée. Une série de cartes générales indique  
2 l'emplacement des réseaux routiers existants à ce jour. Cette série de cartes se trouve à la section 6.1.2.

### 3 **Routes en service**

4 Les routes en service se limitent aux frontières des surfaces où s'effectuent les opérations. Elles  
5 permettent d'avoir accès à court terme aux opérations de récolte, de régénération et de soins sylvicoles.  
6 Les routes en service ne sont normalement plus entretenues une fois qu'elles ne sont plus utilisées pour  
7 les besoins de l'aménagement forestier. Le PGF-22 énumère la liste des réseaux de routes en service  
8 devant être construits pendant la période de 10 ans que dure le PGF. Les cartes des opérations à la  
9 section 6.1.2 indiquent les limites des surfaces en question.

### 10 **Routes secondaires**

11 Les routes secondaires sont des routes qui raccordent les routes principales aux routes départementales  
12 ou aux nouvelles routes principales proposées. Si l'on a besoin d'une nouvelle route pour avoir accès à  
13 des surfaces d'opérations distinctes, ou pour les traverser, cette route sera alors considérée comme une  
14 route secondaire. On dénombre au total quinze routes secondaires devant être construites pendant la  
15 durée du plan sur une longueur totale de 69,8 kilomètres. Treize routes secondaires devraient être  
16 construites au cours du premier mandat du PGF sur une distance totale de 61,0 kilomètres. Les routes  
17 suivantes sont des routes secondaires et la longueur des nouvelles routes devant être construites au cours  
18 des cinq premières années du Plan :

19		
20	Route Carlyle	(5,4 km) – reconstruction partielle/réfection de la route existante
21	Route Creelman	(6,5 km)
22	Route Dieppe-Truman	(0,9 km) – donne accès à l'UGF adjacente
23	Route secondaire Kilpatrick	(2,4 km)
24	Route Knight Creek	(9,9 km)
25	Route Lampman	(5,3 km)
26	Route Limit	(5,7 km)
27	Route McNamara	(1,9 km)
28	Route Ministic Creek	(2,7 km) – donne accès à l'UGF adjacente
29	Route secondaire Paul Lake	(2,8 km)
30	Route secondaire Solace	(5,9 km) – réfection de la route existante
31	Route Telfer	(4,6 km)
32	Route secondaire Turner	(3,1 km)
33	Route Tyson	(7,0 km)
34	Route Vermilion	(5,7 km)
35		

### 36 **Routes principales**

37 Les routes principales offrent un accès principal à la forêt et elles sont construites, entretenues, et  
38 utilisées dans le cadre du réseau de routes principal. Treize corridors routiers principaux devraient être  
39 construits au cours du PGF de 2010-2020. Ces routes principales donneront accès aux surfaces de  
40 récolte et permettront d'effectuer des soins sylvicoles pendant les 10 prochaines années. Les routes  
41 servent aussi d'accès à long terme aux futures surfaces de récolte pour les 20 ou 30 prochaines années.  
42 Voici une liste des routes principales et des nouvelles longueurs de route correspondantes :

43		
44	Route 18-Mile Island	(22,2 km) – reconstruction partielle/réfection de la route existante
45	Route Beaumont	(9,6 km)
46	Route Cleland	(16,1 km)

1	Route Goulard's	(6,2 km) – nouveau tronçon de contournement (nouveau tracé)
2	Route Hutton	(22,0 km)
3	Route Jennings	(10,2 km)
4	Route Kilpatrick	(8,1 km)
5	Route Lampman	(8,5 km)
6	Route North River	(4,0 km) – nouveau tronçon de contournement (nouveau tracé)
7	Route d'accès Secord Forest	(15,2 km)
8	Route Spanish Arm	(26,9 km) – deux voies distinctes
9	Route Turner	(34,9 km) – reconstruction partielle/réfection de la route existante
10	<u>Route White Oak</u>	<u>(12,6 km) – reconstruction partielle/réfection de la route existante</u>
11	<b>Total :</b>	<b>196,5 km</b>

12  
13 Une analyse environnementale est fournie à la section 6.1.12. pour chaque nouveau corridor routier  
14 principal. Cette analyse renferme une description de chaque corridor, de ses avantages et de ses  
15 inconvénients, de la stratégie de gestion des routes, ainsi qu'une analyse des coûts.

## 16 *Surveillance et évaluation*

17 Le programme de surveillance et d'évaluation se concentrera sur l'inspection des opérations forestières,  
18 sur la surveillance de l'efficacité des soins sylvicoles, sur l'évaluation de la réussite de la régénération et  
19 le contrôle des routes et des ouvrages de franchissement d'eau.

20  
21 Il y a deux exceptions aux consignes sylvicoles proposées. La première concerne le débusquage intégral  
22 des arbres ébranchés lors des coupes d'ensemencement dans les unités forestières gérées en vertu de  
23 systèmes sylvicoles de coupe progressive; la seconde concerne une modification à l'approche  
24 recommandée pour la récolte des pins blancs en ayant recours au mode de régénération par coupes  
25 progressives par bandes. Elles sont toutes les deux traitées à la section 4.7.2 du PGF.

26  
27 La section 6.1.11 du Plan contient les méthodes utilisées, le calendrier et la durée des activités de  
28 surveillance, les documents et les rapports sur les résultats, et offre la possibilité aux membres du CLC  
29 de prendre part à la collecte des données pour chaque programme de surveillance des exceptions.

## 30 **Détermination de la durabilité**

31 Si l'on se fie au PGF-13, la grande majorité des indicateurs de durabilité qui ont été évalués à cette étape  
32 de l'élaboration du Plan étaient conformes aux niveaux souhaités, ou ils allaient dans ce sens. La  
33 justification de la définition des cibles à des niveaux différents de ceux des niveaux voulus a été  
34 documentée, et une autre analyse a été réalisée afin de s'assurer qu'il n'y a aucune conséquence  
35 négative sur la durabilité de la forêt.

36  
37 Dans tous les cas, les indicateurs qui sont en dehors des niveaux voulus, ou qui vont dans ce sens, sont  
38 le fruit de l'état actuel de la forêt (écarts entre les classes d'âge, limitations de l'approvisionnement en  
39 bois à moyen terme) ou la conciliation de plusieurs objectifs (limitations de l'approvisionnement en bois  
40 par rapport à certains objectifs écologiques). Dans les cas où les indicateurs ne vont pas dans le sens de  
41 chaque niveau voulu, des explications sont fournies.

42  
43 Une analyse socio-économique de la stratégie de gestion proposée a évalué la réduction de 6 % sur le  
44 plan de l'approvisionnement en bois d'œuvre depuis le dernier plan de gestion forestière approuvé (en  
45 2005). L'évaluation a conclu qu'il n'y aurait aucun effet immédiat sur les emplois, étant donné que les  
46 niveaux de récolte historiques sont d'habitude inférieurs aux niveaux prévus. Il est important de préciser  
47 que les réductions anticipées dans l'approvisionnement en bois d'œuvre au cours des mandats de

1 planification 4 à 6 pourraient exercer des pressions sur les emplois si les ressources devaient être  
2 complètement utilisées.  
3  
4 L'équipe de planification de la forêt de Sudbury en arrive à la conclusion que, tout compte fait, les  
5 objectifs du plan sont atteints et que des progrès sont accomplis pour parvenir à la forêt souhaitée et  
6 retirer les avantages voulus. La détermination de la durabilité du plan de gestion forestière a été atteinte.  
7 Le Plan continue de tenir compte de la vie végétale, de la vie animale, de l'eau, de la terre, de l'air et des  
8 valeurs socio-économiques, notamment des valeurs récréatives et patrimoniales.  
9  
10 Le Plan final a été présenté au CLC le 21 avril 2010.

# Annexe A : Sommaire du rapport du CLC

## Résumé des activités du CLC pour le PGF de 2010-2020 (avril 2010)

Le Comité local des citoyens (CLC) a été créé il y a 20 ans de cela. Sa mission est d'aider le MRN à comprendre les questions d'intérêt public concernant les terres de la Couronne, en plus de conseiller le gestionnaire régional et de lui formuler des recommandations lorsque des décisions doivent être prises. Le survol détaillé des activités du CLC ainsi que la liste de ses membres se trouvent dans les documents supplémentaires (6.1.16).

L'un des points forts du CLC de Sudbury repose sur les vastes intérêts et connaissances de ses membres qui se recoupent. Bien que chaque membre représente un groupe d'intérêt particulier, chaque membre a aussi une vaste expérience et un grand intérêt dans plusieurs autres domaines. Ils ont quasiment tous une carte de plein air; la plupart pêchent ou chassent; nombreux sont ceux qui ont un chalet et tous profitent des mêmes loisirs offerts sur les terres de la Couronne. Plusieurs membres ont des entreprises qui comptent sur des forêts en santé.

Voici quelques-unes des préoccupations exprimées par le CLC :

- **les herbicides** : volonté de réduire leur utilisation, les effets du forage sur la faune, et les conséquences sur la culture des bleuets (ce qui pourrait contribuer au nombre croissant d'ours en quête de nourriture dans les villes du Nord.)

- **les routes d'accès** : en particulier, les projets concernant Spanish Arm, un nouvel ouvrage de franchissement à Sturgeon River, et des réseaux routiers à l'est de Killarney. Dans toute la forêt de Sudbury, on note un grand embarras face au nombre important de routes proposées comme routes « principales », le manque de planification concernant les routes d'hiver, et le fait que quatre routes sont proposées comme routes de « liaison ». Au terme de plusieurs réunions du groupe d'étude et du CLC, nous avons l'impression que nos commentaires n'ont pas été entendus.

Par contre, dans le plan final, les routes les plus controversées ne seront pas reliées, la route Spanish Arm sera ouverte au public qui pourra l'emprunter, et la construction du pont de Sturgeon River ne se fera pas.

- **les niveaux de récolte** : Une préoccupation de taille exprimée par les membres du CLC concerne les quantités apparemment très importantes d'épinettes-pins-sapins qui devraient être coupées dans le cadre du nouveau plan (près de deux fois l'utilisation historique). Les futurs plans contiendront une certaine rareté parce qu'il n'y a pas assez d'épinettes-pins-sapins dans les classes d'âge plus jeunes. S'il est vrai que les niveaux d'affectation du Plan final réussissent encore les tests de modélisation sur le plan de la viabilité, des préoccupations demeurent quant au fait que la substitution en classes d'âge n'ait des répercussions sur les futurs plans concernant les épinettes-pins-sapins.

**Les inquiétudes à propos des niveaux élevés d'affectation exercent des pressions sur les autres ressources.** Le CLC craint que l'affectation intégrale ne soit utilisée au cours de cette période, et que les autres ressources en fassent les frais, à savoir, les futures forêts matures, la faune, l'éloignement des loisirs, et le tourisme.

Les retombées de toutes les nouvelles routes sur les ressources éloignées et semi-éloignées ont dominé la résolution des problèmes demandée pour ce plan. L'industrie a prétendu que le nombre de routes menant à des zones éloignées était inévitable. Lors des réunions sur la résolution des problèmes, les observateurs du CLC n'ont entendu que très peu d'objections par rapport à l'exploitation forestière. Le souhait du public exprimé lors de ces réunions était de préserver le caractère distant des terres pendant les activités d'exploitation forestière et à la fin de celles-ci.

1 Dès le début de la planification, le CLC s'est dit fort inquiet et qu'il avait l'impression qu'on ne  
2 l'écoutait pas (lors des réunions des groupes d'étude et des réunions mensuelles du CLC). Un certain  
3 nombre de préoccupations sont mieux traitées dans le plan final. Le CLC a rempli son rôle en  
4 confiant aux planificateurs les inquiétudes du public. Des retards auraient pu être évités si les  
5 planificateurs avaient davantage accordé d'attention aux premières doléances du CLC.

6  
7 Nous aimerions, pour conclure, ajouter que la confiance a constitué un élément important de cet  
8 exercice. La majorité des personnes ignorent comment s'effectue la planification de la gestion  
9 forestière et s'en soucient guère, sauf si cela les touche directement. VFM et le MRN jouissent d'une  
10 grande confiance alors qu'ils élaborent un plan qui est durable et assure la protection des ressources  
11 de l'Ontario pour les futures générations.

12  
13 Préparé par Viki Mather, représentante du CLC auprès de l'équipe de planification

## 1 **Annexe B : Résolution des problèmes**

2

3 Lorsque des inquiétudes n'arrivent pas à être dissipées lors des réunions et des discussions avec l'équipe  
4 de planification, il existe un processus officiel de résolution des problèmes. Dans un premier temps, le  
5 groupe ou la personne qui s'inquiète doit indiquer, par écrit, le problème en question à l'auteur du plan  
6 et proposer une solution.

7 L'auteur du plan rencontre ensuite la partie concernée pour tenter de résoudre le problème. En cas  
8 d'échec, la question est transmise aux instances supérieures, en l'occurrence le chef de district du MRN  
9 et, le cas échéant, au directeur régional du MRN. Si le problème n'est toujours pas réglé au terme du  
10 processus officiel de résolution des problèmes, la partie concernée peut faire appel de la décision du  
11 directeur régional du MRN en demandant au directeur de la Direction des évaluations et des  
12 autorisations environnementales, du ministère de l'Environnement, de procéder à une évaluation  
13 individuelle des activités de gestion forestière proposées.

## 1 **Annexe C : Sommaire des principaux enjeux**

2  
3 Un certain nombre de problèmes ont été identifiés et résolus grâce au processus de planification. Les  
4 problèmes ont été identifiés par le public, les membres du comité local des citoyens et l'équipe de  
5 planification. Un grand nombre de problèmes ont été résolus en rencontrant les personnes ou les groupes  
6 préoccupés, comme nous l'expliquons dans différentes sections du Plan (voir la section 4.2.1,  
7 Prescriptions concernant les zones sensibles, la section 4.5, Routes d'accès, et les documents  
8 supplémentaires qui sont joints aux deux sections). Les réponses apportées à tous les problèmes  
9 soulevés par le public sont fournies dans le sommaire de la correspondance publique, qui se trouve dans  
10 les documents supplémentaires du Plan.

11  
12 Le sommaire de la correspondance publique est classé par problème. En voici la liste :

- 13 Accès
- 14 Administration
- 15 Zones sensibles
- 16 Récolte
- 17 Routes
- 18 Ressources

19  
20 Veuillez vous référer à la section consacrée au sommaire de la correspondance publique figurant dans  
21 les documents supplémentaires du PGF pour obtenir plus de détails sur ces points.

22  
23 Demandes de résolution de problèmes :

24  
25 Demande n° 1 à l'étape de l'auteur du Plan

26  
27 Le promoteur s'inquiète au sujet de l'accès à la partie de l'unité de gestion située à l'extrême nord-ouest  
28 (« Spanish Arm »), et des conséquences qu'auront ces activités de récolte et d'accès dans les cantons de  
29 Beresford, Beaumont, McNamara et Lampman sur le tourisme éloigné de la région.

30  
31 Demande n° 2 à l'étape de l'auteur du Plan

32  
33 Le promoteur s'inquiète au sujet de l'accès à la partie de l'unité de gestion située à l'extrême nord-ouest  
34 (« Spanish Arm »), et des conséquences qu'auront ces activités de récolte et d'accès dans les cantons de  
35 Beresford et Beaumont sur les ressources situées autour de certains lacs et d'autres ressources dans la  
36 région.

37  
38 Demande n° 3 à l'étape de l'auteur du Plan

39  
40 Le promoteur s'inquiète au sujet de l'accès à la partie de l'unité de gestion située à l'extrême nord-ouest  
41 (« Spanish Arm »), et des conséquences qu'auront ces activités de récolte et d'accès dans les cantons de  
42 Beresford et Beaumont sur les ressources situées autour de certains lacs et d'autres ressources dans la  
43 région.

44  
45 Demande n° 4 à l'étape de l'auteur du Plan

46  
47 Le promoteur s'inquiète au sujet de l'accès à la partie de l'unité de gestion située à l'extrême nord-ouest  
48 (« Spanish Arm »), et des conséquences qu'auront ces activités de récolte et d'accès dans les cantons de

1 Beresford et Beaumont sur les ressources situées autour de certains lacs et d'autres ressources dans la  
2 région.

3

4 Demande n° 5 à l'étape de l'auteur du Plan

5

6 Le promoteur s'inquiète au sujet du projet de limiter l'accès (barrière) à la route principale de Spanish  
7 Arm qui mène aux terres de la Couronne comme indiqué dans l'Atlas de l'aménagement des terres de la  
8 Couronne dans la rubrique « Utilisation générale » .

9

10 Demande n° 6 à l'étape du directeur régional

11

12 Le promoteur est mécontent de la raison invoquée par le chef de district concernant la décision relative  
13 au processus de résolution de la question de la route menant à Spanish Arm. La position du promoteur  
14 est que le choix du corridor routier et les mesures d'atténuation contenues dans le PGF provisoires sont  
15 bien meilleurs que la décision du chef de district.

16

17 Demande n° 7 à l'étape du directeur régional

18

19 Contestation de la décision du chef de district en se basant sur la clause autorisant la construction de la  
20 route menant à Spanish Arm ainsi que la levée de la limitation d'accès à Frog Creek.

21

22 Demande n° 8 à l'étape de l'auteur du Plan

23

24 Le promoteur s'inquiète des activités de récolte et d'accès proposées dans les cantons de Beresford,  
25 Beaumont, Frechette, McNamara and Lampman (Spanish Arm). La solution que préfère le promoteur  
26 dans ce cas-ci est de ne pas procéder à l'exploitation forestière de cette région, vu qu'il/elle estime que  
27 ce genre d'activités dans la région aura des effets néfastes sur les ressources naturelles existantes.

28

29 Demande n° 9 à l'étape de l'auteur du Plan

30

31 Le promoteur s'inquiète au sujet du projet d'accès aux cantons de Lampman, Leask, Frechette et  
32 McNamara et au lancement des activités de récolte, de régénération et de reboisement contenues dans le  
33 plan de gestion forestière 2010-2020. La solution qu'il propose est de trouver dans la forêt d'autres  
34 zones moins sensibles d'un point de vue écologique et/ou de créer une route de 5 km qui servira de zone  
35 tampon autour des lacs à truites de la région ainsi qu'une zone tampon de 3 km pour la coupe  
36 d'écrouissage afin de réduire l'empreinte de l'exploitation forestière/des routes dans la région.

37

38 Demande n° 10 à l'étape de l'auteur du Plan

39

40 Le promoteur s'inquiète du fait que la réserve de 120 m où la coupe est interdite ne suffira pas à  
41 protéger les lacs exposés. La solution proposée est une réserve de 1 km où la coupe est interdite autour  
42 des lacs.

43

44 Demande n° 11 à l'étape de l'auteur du Plan

45

46 Le promoteur s'inquiète de la nécessité de préserver le caractère semi-éloigné actuel de la région  
47 d'Halifax/Atlee, et des effets qu'auraient les nouvelles routes d'accès pendant toute l'année sur la  
48 protection de la faune aquatique et terrestre ainsi que sur la jouissance et la sécurité de ses camps. Le  
49 promoteur demande à obtenir des garanties, par écrit, que pendant les dix années entières que durera le



1 nouveau PGF, l'accès forestier vers la moitié sud du canton de Halifax ou vers la moitié nord du canton  
2 d'Atlee, à l'est de la route Halifax/Atlee, ne sera autorisé qu'en hiver.

3  
4 Demande n° 12 à l'étape de l'auteur du Plan

5  
6 Les questions portent plus particulièrement sur :

7  
8 1) La reconnaissance de « l'éloignement » en tant que ressource qui doit faire l'objet d'une planification  
9 afin d'éviter d'autres pertes.

10 2) Le besoin d'identifier l'emplacement de ces endroits.

11 3) Les stratégies de déclassement de toutes les routes opérationnelles traversant la forêt afin de protéger  
12 les ressources éloignées et semi-éloignées.

13 4) Une plus grande protection du côté occidental de la rivière Sturgeon.

14 5) Une plus grande protection des parcs en général, surtout en raison des limites des routes.

15 6) Réduire l'importance des perturbations adjacentes à la rivière Sturgeon.

16 7) Forte opposition au Plan provisoire quant à la construction d'un nouveau pont surplombant la rivière  
17 Sturgeon.

18 8) Inquiétudes que le processus public ne soit compromis si des affectations de remplacement (pour la  
19 région de Solace) ne sont pas présentées lors de la journée Portes ouvertes de décembre.

20  
21 Demande n° 13 à l'étape du chef de district

22  
23 Le promoteur se dit tout particulièrement préoccupé par la manière dont le Plan traite actuellement les  
24 éléments suivants :

25  
26 1) Les sentiers historiques

27 2) L'intégrité écologique des zones protégées

28 3) L'aire de camping, les sentiers pour les canots et le belvédère de la forêt ainsi que les prescriptions  
29 préoccupantes dans le PGF.

30  
31 Demande n° 14 à l'étape du chef de district

32  
33 1) Limitation du nouvel accès menant à un lac dans la région du canton de Secord à travers les chemins  
34 forestiers, les routes existantes et celles qui sont prévues

35 2) Protection des belvédères des lacs situés dans la région du canton de Secord.

36  
37 Demande n° 15 à l'étape de l'auteur du Plan

38  
39 Le promoteur s'inquiète de l'utilisation d'une route existante pour le halage et souhaite que des  
40 engagements précis soient pris relativement aux conditions d'utilisation de cette route.

41  
42 Demande n° 16 à l'étape du chef de district

43  
44 Le promoteur est mécontent de la protection actuellement accordée à un lac situé dans le sud-est de  
45 l'unité de gestion et, plus particulièrement, de la largeur de la réserve et des zones tampons pour  
46 l'épandage aérien d'herbicides.

1 Demande n° 17 à l'étape du chef de district

2

3 Le promoteur estime que le PGF ne tient pas compte de la protection des parcs, de la protection de  
4 l'intégrité de l'écosystème ou de la protection des valeurs récréatives éloignées et non motorisées.

5

6 Demande n° 18 à l'étape du chef de district

7

8 Le promoteur s'inquiète de ce qui suit :

9

10 1) le fait de demander à des sociétés privées et à but lucratif de préparer et d'examiner des Plans de  
11 gestion forestière

12 2) les attributions du PGF ne rendent pas compte de l'adoption, en 2006, par le gouvernement de  
13 l'Ontario de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*.

14 3) le Plan devrait être revu afin d'honorer les ententes antérieures sur l'utilisation des terres et les lois  
15 provinciales.

16

17 Demande n° 19 à l'étape du directeur régional

18

19 Le promoteur estime que la décision de remplacer la barrière de Frog Creek devrait être annulée, car la  
20 raison invoquée n'est pas justifiée. Il affirme que des études et des expériences scientifiques ont prouvé  
21 que la fermeture de routes ne marche pas après que le public a eu accès à une zone; le promoteur ajoute  
22 que les zones sensibles proposées pour les lacs à truites ne sont pas adaptées pour limiter l'accès et qu'il  
23 n'existe pas assez de données scientifiques pour étayer une telle décision. Le promoteur conclut qu'il ne  
24 convient pas de donner suite à des changements aux zones sensibles aussi importants ni d'enlever la  
25 barrière sans clairement établir les conséquences, et avant d'avoir permis au public de se prononcer à ce  
26 sujet.

27 Demande n° 20 à l'étape du directeur régional

28

29 Le promoteur estime que le Plan ne tient pas suffisamment compte des conséquences de la récolte sur  
30 les bassins versants et, plus particulièrement, de l'élimination calcique.

1 **Annexe D : Calendrier probable des possibilités restantes de**  
2 **consultations publiques formelles**

3

4 Inspection du Plan de gestion forestière approuvé par le MRN

5 • Avis d'inspection ~ 19 mai 2010

6 • Fin de la période d'inspection publique ~ 17 juin 2010

7 • S'il n'y a pas de demandes d'évaluation environnementale, le Plan de gestion forestière pourrait  
8 être prêt à être appliqué ~ 17 juin 2010

9 • Début des opérations ~ 7 juillet 2010

